

Réalisez Guide 2007/2009 VOS PROJETS



**AIDES AUX INITIATIVES
JEUNES EN BRETAGNE**

NOUVELLE
FORMULE !

Frij



FAITES POUSSER VOS IDÉES !

Le Fond Rennais d'Initiatives Jeunes propose des bourses de 300 € à 800 € pour faire pousser vos idées : les bourses quartiers pour animer son quartier, les bourses vivre ensemble à Rennes pour partager des idées ou des passions, les bourses destination Europe pour découvrir l'Europe d'aujourd'hui et celle de demain, les bourses solidarité internationale pour agir ensemble et les bourses premières réalisations artistiques et culturelles pour affirmer ses talents.

.....Contacts : www.frij.org ou CRIJ Bretagne 02.99.31.57.67



"L'être dit *libre* est celui qui peut réaliser ses *projets*"

J.P. Sartre

Jouer une pièce de théâtre, exposer les photos de son périple au Mexique, monter sur scène avec son groupe de musique, organiser une kermesse dans son quartier...des idées, vous n'en manquez pas mais comment les concrétiser ?

Ce guide va vous y aider en vous donnant :

- des indications pour passer de l'idée au projet
- des conseils pratiques pour une démarche de projet
- des informations sur les aides financières en Bretagne

Précision : on entend par **projets de jeunes**, des projets menés à leur initiative et sous leur responsabilité, hors cadre scolaire ou professionnel *. Ces projets relèvent d'une **pratique amateur** Ils peuvent être réalisés dans le cadre d'une association créée pour l'occasion et datant de moins de 3 ans.

*Vous trouverez des informations pour vos projets d'études et/ou professionnels dans le réseau Information Jeunesse (voir p.48).

Faites germer vos idées et bonne chance !

LA MÉTHODOLOGIE DU PROJET.....P.2

- Passer de l'idée au projetp.3
- Réaliser le dossier de présentation.....p.6
- Présenter son projet lors d'un entretien.....p.9
- Définir le cadre du projet.....p.9

FINANCER SON PROJETP.16

- Quelques définitions.....p.17
- La recherche de partenaires.....p.19
- Les aides financières.....p.21
- Mener à bien son projet.....p.46

ADRESSES UTILES.....P.48

PASSER DE L'IDÉE AU PROJET

Répondre aux questions « Quoi ? Pourquoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? » permet de dégager une trame et transformer ainsi son idée, peut-être un peu vague, en un projet clair.

QUOI ? De quoi s'agit-il ? Que voulez-vous faire ?

Définissez en gros votre idée et décrivez l'action ou la réalisation telle que vous l'envisagez aujourd'hui :

A quel domaine peut s'identifier votre idée ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> arts ou culture | <input type="checkbox"/> sciences, techniques ou multimédia |
| <input type="checkbox"/> sports | <input type="checkbox"/> voyages, vacances, loisirs |
| <input type="checkbox"/> humanitaire, solidarité internationale ou social | <input type="checkbox"/> économie |
| <input type="checkbox"/> environnement | <input type="checkbox"/> autres |

Des projets similaires ont-ils déjà été réalisés ?

Si oui : - en quoi votre projet est-il original ?

- qu'apportez-vous de plus ?

- pourquoi souhaitez-vous quand même le réaliser ?



Notre conseil : rencontrez d'autres jeunes qui ont réalisé un projet analogue pour échanger avec eux sur les raisons de leur succès et sur les difficultés qu'ils ont rencontrées. Les expériences des autres apprennent ce qu'il faut éviter et donnent des repères pour évaluer les conditions matérielles nécessaires.

Vous pouvez rencontrer des jeunes porteurs de projets sur des manifestations comme « La quinzaine de la jeunesse » dans le Finistère (renseignement au Conseil Général du Finistère, voir p.49), Tam-Tam à Rennes (renseignements au CRIJ, voir p.48), le Forum des initiatives en Ille-et-Vilaine (renseignements à la FRMJC, voir p.23), Le Grand Squat à Vannes (renseignements au BIJ de Vannes, voir p.48) et lors d'ateliers d'informations organisés par le réseau Information Jeunesse (voir p.48)

Vous trouverez également des exemples de projets et les coordonnées de leurs initiateurs sur :

- Envie d'agir : www.enviedagir.fr

- Le Fond Rennais Initiative Jeune (FRIJ) : www.frij.fr

- La bourse Zellidja : www.zellidja.com ...

Vous pouvez accéder à ces différentes sources d'information dans le réseau Information Jeunesse (voir p.48)

Quelles retombées aura votre projet ? Auprès de qui ? Cela peut-il intéresser des sponsors ? Le sujet correspond-il à l'actualité ?



Notre conseil : contactez des professionnels du secteur de votre projet pour demander avis et conseils.

POURQUOI ?

C'est la question déterminante car elle implique votre motivation. C'est votre motivation qui vous aide à franchir les étapes et c'est à partir d'elle que l'on va évaluer votre projet. En résumé, plus vous serez motivé, plus vous aurez des chances de réussir !

Pourquoi avoir choisi ce projet ? D'où vous vient cette idée ?

- elle est liée à une passion, une conviction profonde
- c'est un vieux rêve, une envie d'enfance
- elle est née à la suite d'une rencontre ou d'événements personnels
- c'est un concours de circonstances, une opportunité
- c'est un défi personnel
- c'est un nouveau démarrage dans la vie
- c'est en lien avec votre projet professionnel
- autres



***Notre conseil :** dégager les principales raisons qui vous animent et numéroter les par ordre d'importance :*

- vous rendre utile, aider les autres, défendre une idée, une cause sociale
- prendre des initiatives, vous prouver que vous pouvez y arriver
- être en contact avec un public spécifique (petite enfance, handicapés, personnes âgées, ...)
- vous faire connaître et/ou reconnaître dans un milieu professionnel, dans un environnement social
- satisfaire votre goût d'entreprendre, mettre en pratique vos savoirs, vos compétences et/ou en acquérir de nouvelles.
- réaliser un projet en commun, travailler en équipe



***A noter :** vous pouvez développer vos motivations et présenter vos appuis dans une lettre qui accompagnera votre dossier de candidature (voir p.9 Documents complémentaires).*

N'hésitez pas à parler de ce que vous souhaitez retirer de cette initiative : un jury peut parfaitement admettre que, consacrant du temps et de l'énergie à une action, vous envisagiez qu'elle vous soit également profitable.



QUI ? Qui êtes-vous ?

Allez-vous porter le projet : seul ou en équipe ?

Si vous êtes plusieurs :

- comment vous répartissez-vous les tâches ?
- qui sera le principal porteur du projet ?
- chacun partage-t-il la même motivation ?
- les compétences de chacun s'additionnent-elles ?
- quels sont vos atouts et vos contraintes ?

Vos points forts :

- des expériences et/ou une formation en relation avec le projet...
- du temps et de la disponibilité
- des moyens logistiques et techniques (matériel, local, transports...)
- des moyens financiers (financement personnel ou extérieur)
- un soutien de votre entourage familial, des relations...
- autres

Vos points faibles :

- besoin de conseils ou de formations -> listez vos besoins (apprendre à établir un budget prévisionnel...)
- des contraintes de temps et peu de disponibilité
- pas ou peu de moyens : listez vos besoins (matériel, local, transport...)
- pas de financements propres ou extérieurs
- pas ou peu de contacts

OÙ Quelle est la portée géographique de votre projet ?

Votre projet a-t-il une dimension : locale, départementale, régionale, nationale, européenne, internationale ?

Quel est le lieu retenu à ce jour pour sa réalisation ? Pourquoi ce choix ?

Il est utile de situer l'espace géographique de réalisation du projet pour déterminer les structures et les partenaires pouvant vous aider et/ou vous financer. Il informe aussi sur son importance et sa durée car un projet à échelle nationale ou internationale demande souvent plus de moyens financiers, plus de temps et plus de travail.

QUAND ? Quelle durée ?

L'initiative que vous proposez est-elle ponctuelle ou prévue pour durer ?

.....

De combien de temps disposez-vous pour mener à bien votre projet ?

.....



Notre conseil : situez votre projet dans le temps, pour vous et vos partenaires, en définissant bien les différentes étapes de réalisation et en fixant des "dates butoirs" pour chacune d'elles. Vous pouvez rédiger un calendrier prévisionnel ou un rétro-planning décrivant les phases successives de l'avancée de votre projet.

Attention ! Prévoyez assez de temps pour réaliser vos demandes de financement ou de partenariat. Renseignez vous sur les délais imposés : dates de dépôt de dossier, de jury...

COMMENT ?

Quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre ?

Qu'ils soient humains, techniques, financiers... il faut les présenter dans un budget prévisionnel, pièce fondamentale du dossier de candidature (voir ci-dessous)

RÉALISER LE DOSSIER DE PRÉSENTATION

Les décisions d'attribution d'aide sont souvent prises après examen d'un dossier écrit. C' est une pièce maîtresse dans la conduite de projet puisqu'il vous permet de formuler votre projet de manière organisée afin de le présenter aux financeurs et jurys.

Il peut aussi constituer pour vous-même le carnet de bord de l'avancement de votre travail : pour cela, ajoutez au fur et à mesure les documents relatifs à la réalisation du projet.

Vous pouvez aussi avoir un dossier de candidature type à remplir auquel vous pouvez joindre votre propre dossier.

Attention ! Si vous décrochez une entrevue avec un partenaire intéressé ou un jury, vous devez être capable de commenter tout ce que vous avez écrit !

COMMENT MONTER CE DOSSIER ?

La forme et le style peuvent varier selon vos goûts et votre personnalité et selon le type de partenaire contacté.

Attention ! *Ce n'est pas un mémoire universitaire ! Inutile de faire un dossier le plus volumineux possible, au contraire, soyez clair et concis.*

Ci-dessous, les éléments constitutifs d'un "dossier-type", qui n'est qu'un modèle à adapter à votre projet

LA FORME

- la couverture : une présentation soignée et personnalisée avec photos, dessin, logo... (certains projets peuvent se permettre plus d'originalité)
- un titre accrocheur
- mention de la date ou de la période envisagée
- un format A4 le plus souvent (un projet artistique peut-être présenté sur un autre support)
- une présentation dactylographiée



Notre conseil : *faites relire votre dossier pour éviter les fautes et vérifier qu'il soit bien compréhensible par tous.*

LE CONTENU

LE PROJET

- descriptif du projet, origine et objectifs visés
- contexte (social, historique, culturel...)
- localisation et planning de réalisation
- moyens mis en œuvre : techniques, humains, matériels (déjà acquis ou à rechercher)
- liste des partenaires techniques et financiers déjà impliqués dans le projet
- communication prévue auprès des médias
- prolongements possibles (création d'une association, d'une troupe de théâtre, développement d'une activité professionnelle, lancement d'un produit ou d'un service...)



Notre conseil : *montrer l'intérêt de l'organisme à vous soutenir en évoquant les retombées médiatiques.*

LE OU LES AUTEUR(S) DU PROJET

Pas de CV classique mais une petite présentation biographique de chacun des participants avec leurs fonctions, leurs compétences dans le projet ainsi que la répartition des tâches au sein de l'équipe.

N'oubliez pas d'indiquer les coordonnées où l'on peut vous joindre le plus facilement.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Il doit faire apparaître toutes les dépenses et toutes les recettes nécessaires à la réalisation du projet, évaluées le plus précisément possible. Il s'agit d'un budget prévisionnel qui, comme son nom l'indique, évoluera au fur et à mesure de l'avancée de votre projet (il faut le dater pour montrer qu'il est évolutif).

Il se présente sous forme d'un tableau avec une colonne dépenses et une colonne recettes.

DÉPENSES

- listez le plus précisément possible vos besoins financiers. Ne les sous-évaluez pas volontairement pour rassurer vos interlocuteurs, au contraire votre projet manquerait de crédibilité, et vous risquez de ne pas boucler votre budget
- n'oubliez pas de mentionner les frais de fonctionnement (le téléphone, les courriers, les déplacements, les assurances, les photocopies...)
- justifiez chacune de vos dépenses (n'annoncez pas par exemple une expo photos si vous n'avez pas chiffré les films, développements, agrandissements...)
- apportez aussi la preuve du prix indiqué (factures, devis...)

RECETTES

- faites le total de tous les apports financiers envisagés ou déjà collectés (bourses, sponsors, apport personnel, aides en nature...)
- indiquez la part de financement personnel (celle-ci est souvent appréciée des organismes de soutien car elle atteste de la motivation du ou des candidats)
- mentionnez la valeur des moyens logistiques déjà prévus (si on vous prête une salle, du matériel...)

EXEMPLE DE BUDGET PRÉVISIONNEL

Pour un budget de reportage photos en Centre Bretagne, suivi d'une exposition annoncée par une affiche et inaugurée par un vernissage

DEPENSES

Déplacement, hébergement, nourriture..... 99,09 €
 Pellicules développement.....205,81 €
 Achats de cadres, réalisation d'affiches.....320,14 €
 Pot pour vernissage, Frais invitation.....60,98 €
 Location salle expo, assurance 15 jours.....228,67 €

TOTAL.....914, 69 €

RECETTES

Apport personnel.....152, 45 €
 Sponsor X (logo sur affiche)...76, 22 €
 Bourse X demandée.....457, 35 €
 Salle expo assurée prêtée par MJC (valeur).....228, 67 €

TOTAL.....914, 69 €

Règle de base : le budget doit être équilibré

DEPENSES = RECETTES

LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- une lettre d'accompagnement, où vous présentez brièvement votre projet et ce que vous souhaitez obtenir, peut convaincre un financeur de prendre connaissance du dossier
- des lettres de soutien ou de recommandation d'organismes ou de personnalités faisant autorité dans le domaine dont traite votre projet (Voir « 5 comme Soutien » p.19)
- des dessins, photos, croquis, données chiffrées, cartes ... facilitant la compréhension de votre projet
- un devis justifiant les dépenses prévues
- des articles de presse, si vous avez déjà fait connaître votre idée

PRÉSENTER SON PROJET LORS D'UN ENTRETIEN

On peut vous demander de défendre votre projet au cours d'un entretien avec le financeur ou devant un jury (composé, le plus souvent, de 2 à 4 professionnels concernés par la thématique de votre projet).

Ne voyez pas cela comme une nouvelle épreuve (ce n'est pas un oral d'examen !) c'est, au contraire, une occasion supplémentaire de montrer votre motivation : c'est un point essentiel pour le jury. Par ailleurs, n'hésitez pas à venir en groupe, le jury sera sensible à la détermination du collectif (toutefois, il n'est pas pénalisant d'être seul).

Que vous soyez seul ou en groupe, la présentation du projet dure environ 20 minutes, il est important de la préparer : répétez devant quelqu'un. Le jury connaît votre dossier, aussi ne parlez que de ce qui vous semble important. De même, vous devez être capable d'expliquer ce que vous avez écrit, être sûr de vos contacts...

Si vous êtes plusieurs, il est nécessaire de bien connaître la répartition des tâches de chacun au sein du groupe et rappelez vous que votre motivation et votre sincérité restent vos principaux atouts.

DÉFINIR LE CADRE DU PROJET

LA PROTECTION LÉGALE

Ce n'est pas une obligation, mais il peut-être utile de protéger votre réalisation. Il existe deux possibilités : la preuve d'antériorité et la propriété intellectuelle.

- La preuve d'antériorité n'est pas un titre de propriété mais elle permet d'identifier un auteur à une date déterminée -> le plus simple est de s'envoyer à soi-même une copie de sa réalisation en recommandé. Ce courrier non décacheté constituera une preuve en cas de besoin.
- Pour toute création d'œuvre intellectuelle, il suffit de déposer un exemplaire auprès de la Maison des auteurs concernés : vous trouverez les coordonnées dans le « Kit jeunes - initiatives » disponible dans le réseau Information Jeunesse (voir p.48).

- La propriété intellectuelle donne un niveau de protection plus important mais c'est une démarche plus longue et plus coûteuse qui concerne avant tout les projets susceptibles de développer une activité économique. Pour plus d'information contactez l'INPI :
15, rue du Chêne Germain - 35510 Cesson-Sévigné
0 820 213 213 puis choix 4 (0,09 € TTC/mn)
www.inpi.fr-bretagne@inpi.fr

QUELLES STRUCTURES POUR PORTER LE PROJET ?

Selon l'ampleur de votre projet, vous pouvez présenter votre projet :

- en tant qu'individu ou groupe de jeunes (association de fait ou collectif, non déclaré)
- en tant qu'association de loi 1901
- en tant que Junior Association
- ou comme entreprise.

L'ASSOCIATION NON DÉCLARÉE

C'est une association de fait qui regroupe plusieurs personnes, de manière informelle, autour d'une idée commune. Il suffit de désigner, au sein de l'équipe, un porteur de projet. Choisir alors une personne disponible, qui saura répondre aux questions concernant le projet, le défendre et convaincre les éventuels financeurs de vous aider. Ce type d'association n'existe pas juridiquement et engage la responsabilité de chaque membre.



***Notre conseil :** si votre projet se développe et que vous comptez le pérenniser, il peut être intéressant de déclarer votre association pour exister juridiquement, en tant que personne morale, obtenir certaines subventions, ouvrir un compte en banque, souscrire une assurance, se défendre ou attaquer en justice... Et, l'association déclarée peut être un gage de «sérieux» et de «crédibilité» pour certains financeurs.*

L'ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901

C'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans une toute autre visée que de partager des bénéfices. Il faut être au moins deux et avoir 18 ans.

Les étapes de la création d'une association :

- 1. Définir le projet** de l'association (quelles activités ? pour qui ? comment ? avec quelles compétences ? quelles ressources ?)
- 2. Rédiger les statuts**, c'est-à-dire les règles qui formalisent l'identité, les activités et l'organisation générale de l'association
- 3. Déterminer le nom** complet de l'association, son objet, son adresse, sa durée (elle peut être illimitée ou dépendre de la réalisation d'une action concrète et ponctuelle)

4. **Arrêter le mode de désignation** des dirigeants (en général un président, un trésorier, un secrétaire), leurs prérogatives
5. **Fixer les différentes instances** (le conseil d'administration, les assemblées générales, le bureau), la périodicité des réunions
6. **Fixer les conditions** d'adhésion et de ressources
7. **Elaborer le règlement intérieur** qui sera voté par l'assemblée générale. Il régit les détails du fonctionnement interne de l'association
8. **Réunir les membres potentiels** (assemblée constitutive) afin de voter les statuts et d'élire les membres du conseil d'administration et du bureau
9. **Déposer une déclaration** de l'association et les statuts en 2 exemplaires, signés et datés par au moins 2 membres responsables, à la Préfecture. La déclaration se fait sur papier libre : on mentionne le nom, l'objet, l'adresse, les coordonnées complètes des membres dirigeants.

Des modèles de déclaration et de statuts sont téléchargeables sur le site de la préfecture : www.bretagne.pref.gouv.fr

Préfecture de Bretagne - Bureau des associations

3, avenue de la Préfecture - 35026 Rennes Cedex 9 - 02 99 02 10 35

10. **Publier au Journal Officiel** : dès réception du récépissé constatant la déclaration de l'association (compter une dizaine de jours après le dépôt), adresser un chèque de 39,06 € à La direction des journaux Officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15. L'association est reconnue juridiquement avec la publication dans le Journal Officiel (compter un mois). Garder l'extrait qui prouvera l'existence légale de l'association lors de vos premières démarches

11. **Acheter un registre** (obligatoire) : c'est un simple cahier où sont consignées les modifications apportées aux statuts, à la direction...

VOILÀ, VOTRE ASSOCIATION EST NÉE ! VOUS POUVEZ OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE, SOUSCRIRE UNE ASSURANCE...

Le fonctionnement

L'association fonctionne avec 3 instances :

- L'assemblée générale** réunit les adhérents, au moins une fois par an, pour faire le bilan de l'année écoulée et déterminer les activités futures.
- Le conseil d'administration** veille à la bonne marche de l'association en respectant les missions et le budget voté par l'assemblée générale.
- Le bureau**, composé généralement d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire, exécute les décisions et gère l'association au quotidien.



A noter : pour une petite association, un conseil d'administration ou un bureau avec de larges pouvoirs suffit.

Pour en savoir plus, consultez :

- ❑ les fiches **Actuel CIDJ et Actuel Bretagne** n° 5.17 : «Créer et animer et une association»
- ❑ **“Le guide pratique de l’association en Ille-et-Vilaine”** édition 2007/2008 par l’association Guid’on : en consultation et en téléchargement sur www.guidon.asso.fr ou à retirer gratuitement dans le réseau Information Jeunesse ou auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports. Pour le recevoir par courrier : envoyer une enveloppe affranchie à 2,76 € à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, 4, av. du Bois Labbé, CS 94323, 35043 Rennes Cedex.
- ❑ le guide **« Associations, rédigez vos statuts »** disponible à la Préfecture et dans les sous-préfectures, dans les communes disposant d’un accompagnateur à la vie associative, à la DRDJS et téléchargeable sur www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr
- ❑ les sites : www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr (rubrique «Vie associative»), www.associations.gouv.fr, www.association-modeemploi.fr, www.animafac.net (fiches pratiques sur les initiatives jeunes et la vie associative), www.bretagne.pref.gouv.fr (site de la préfecture)
- ❑ le réseau Information Jeunesse (p.48. ou sur www.ij-bretagne.com) ou votre mairie pour connaître les services, les locaux...mis à la disposition des associations dans votre commune.

LA JUNIOR ASSOCIATION (JA)

Moins de 18 ans ? Pas de panique, la Junior Association (JA) est pour vous ! Elle permet aux jeunes de 13 à 17 ans, porteurs d’un projet, de bénéficier d’outils comme :

- ❑ une assurance pour couvrir les activités et tous les membres de la JA
- ❑ la possibilité d’ouvrir un compte bancaire pour gérer directement le budget et recevoir des subventions
- ❑ un accompagnement de la part du relais départemental

Pour obtenir l’habilitation du Réseau National des Juniors Associations, il suffit d’écrire son projet en répondant aux questions suivantes :

- de quoi s’agit-il ?
- comment est née l’idée ?
- combien de jeunes sont impliqués dans le projet ?
- comment pensez-vous vous organiser ?
- quels sont vos prochaines actions ?
- de quoi avez-vous besoin ?
- quels sont vos contacts utiles ?

(dossier téléchargeable sur www.juniorassociation.org)

Il est possible de se faire aider par le relais départemental du réseau JA qui transférera ensuite la demande auprès du réseau national. Il y a une commission par mois (dates consultables sur le site).

RELAIS DÉPARTEMENTAUX :

CÔTES D'ARMOR

Fédération Départementale des MJC 22

Corinne Le Fustec
18, rue Abbé Vallée - 22000 Saint Briec
02 96 62 08 70 - 06 87 10 36 22
fdmjc.22@wanadoo.fr

Fédération de Bretagne des Centres Sociaux

Chantal Naudet
216, rue Châtillon - 35200 Rennes
02 99 41 78 58 - fcsb@wanadoo.fr

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Côtes d'Armor

Armelle Bothorel
34, rue de Paris - BP 2232 - 22022 St-Briec Cedex
02 96 78 61 62
armelle.bothorel@jeunesse-sports.gouv.fr

Ligue de l'Enseignement Fédération des Côtes d'Armor

Camille Binder
89, bd Edouard Prigent - B.P. 528 - 22005 St-Briec Cedex 1
02 96 94 16 08

FINISTÈRE

Ligue de l'Enseignement - Fédération du Finistère

Jean Davoust
27, rue Dixmude - BP 10305 - 29603 Brest - 02 98 02 18 47
ufolep29@wanadoo.fr - www-perso.infini.fr/fol/index.html

Fédération Régionale des M.J.C

Anne-Marie Noret
MPT Harteloire
39, av. Clémenceau - BP 18311 - 29283 Brest Cedex
02 98 46 66 37 - amn.mjc.harteloire@wanadoo.fr

Fédération Régionale des Centres Sociaux de Bretagne

Claude Gosselin
Délégation Pôle Ouest Maison des Associations
14, rue Saint-Valentin - 29820 Guilers
06 80 92 42 21 ou 02 98 07 49 63
fcsbpoleouest@wanadoo.fr

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère

Muriel Cartier
13, rue de la Palestine - 29196 Quimper Cedex
02 98 64 99 09 / 02 98 64 99 00 (standard)
muriel.cartier@jeunesse-sports.gouv.fr

ILLE ET VILAINE

Ligue de l'Enseignement - Fédération d'Ille et Vilaine

Pierre Pascal

45, rue du Capitaine Maignan - 35 000 Rennes - 02 99 67 10 67
ppascal@laligue.org - www.fede35.laligue.org

Fédération Régionale des M.J.C. de Bretagne

Nicolas Méliçon

26, canal Saint-Martin - BP 83 - 35 083 Rennes - 02 99 14 30 10
fr.mjc.bretagne@wanadoo.fr

Fédération de Bretagne des Centres Sociaux

Chantal Naudet

216, rue Châtillon - 35 200 Rennes - 02 99 41 78 58
fcsb@wanadoo.fr

Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports

Nicolas Parquic

4, avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35 045 Rennes cedex
02 23 48 24 03 - nicolas.parquic@jeunesse-sports.gouv.fr
www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr

MORBIHAN

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport du Morbihan

Impasse d'Armorique

Kencado - BP 541 - 56 019 Vannes Cedex
02.97.46.29.32
mjs-056@jeunesse-sports.gouv.fr

L'HABILITATION JUNIOR ASSOCIATION est valable 1 année scolaire. A la fin de l'année, on vous demande si vous souhaitez dissoudre l'association, la continuer ou alors évoluer vers une association de type 1901 si vous avez atteint la majorité.

* Pour bénéficier de l'expérience d'autres jeunes, vous trouverez les coordonnées des Junior Associations de votre département sur le site.

L'ENTREPRISE

Si votre projet développe une activité économique, la création d'une entreprise sera préférable à une structure associative. Pour vous informer sur les différentes étapes qui mènent à la création d'entreprise, consulter :

- **le guide « Je monte ma boîte »** édité par le Centre Régional Information Jeunesse (téléchargeable sur www.crij-bretagne.com) qui vous informe sur les réseaux d'aide à la création en Bretagne, et aussi sur les formes juridiques, sur les aides financières.
- **les fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne** «Créer son entreprise» et Actuel Bretagne «Création d'entreprise : adresses utiles en Bretagne»
- l'Agence pour la création d'entreprise : www.apce.com
- **les Chambres de commerce et d'industrie :** www.bretagne.cci.fr
- **Les Chambres des métiers et de l'artisanat :** www.crma-bretagne.fr
- **le réseau des Boutiques de Gestion :** www.boutiques-de-gestion.com : elles peuvent vous accompagner de l'émergence du projet jusqu'au suivi de l'entreprise



FINANCER SON PROJET

En définissant votre projet,
vous avez évalué vos besoins.

Il s'agit maintenant de
remplir la colonne recettes !
La recherche de financement
peut être longue
(certains projets nécessitent
plusieurs mois)



QUELQUES DÉFINITIONS

Pour mener votre recherche de financement, vous devez connaître un minimum le vocabulaire adapté.

COMME AIDES AUX PROJETS

ORIGINES DES FINANCEURS

Les aides publiques : elles sont accordées par l'Etat via les Délégations départementales et régionales des différents ministères (ex. : la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports), les collectivités territoriales : communes, conseil général, conseil régional, les établissements para publics : CAF, CCAS, CROUS...

Les aides privées : elles sont attribuées par des fondations privées ou d'entreprises : organismes privés reconnus d'utilité publique à but non lucratif (ex. : la Fondation de France), des entreprises, des banques, des associations, des fédérations, des instituts, des commerces.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

Les aides peuvent être :

- locales (mairie, communauté de commune)
- départementales
- régionales
- nationales
- européennes
- internationales

➔ Elles sont attribuées en fonction du lieu de résidence du porteur de projet ou du lieu de réalisation du projet

NATURE DES AIDES

Les aides financières :

- une **bourse** est une somme d'argent versée à un individu ou à un groupe, avant la réalisation du projet. Elle peut être versée en plusieurs fois.
- une **subvention** est attribuée à une association
- un **prêt d'honneur** est un prêt d'argent à taux zéro ou faible
- les **concours** : on trouve 2 types de concours : l'aide financière intervient :
 - après la lecture du dossier et facilite la réalisation
 - une fois l'œuvre terminée
- un **prix** récompense une réalisation



Par exemple, on peut obtenir une bourse pour un projet puis participer à un concours et enfin, recevoir un prix !

Les aides en nature

- prêts ou dons de matériels et de marchandises
- mise à disposition de locaux
- réduction sur produits

→ Ce type d'aide est souvent plus facile à obtenir qu'une aide financière et permet d'avancer dans la réalisation du projet en faisant baisser ses coûts.

Les aides techniques : certains dispositifs de financement prévoient un accompagnement pour la réalisation du dossier. Vous pouvez également contacter des professionnels ou des associations du domaine de votre projet pour obtenir des conseils précieux.

DURÉE

Les bourses, les subventions, les prix sont reconduits généralement d'une année sur l'autre à la différence d'un concours qui peut être une opération ponctuelle liée à l'actualité.

TYOLOGIE

Généralistes : elles touchent des domaines variés

Thématiques : elles s'appliquent à un secteur précis

COMME FONDATION

Etablissements privés d'utilité publique et sans but lucratif dont la vocation est de soutenir les projets d'intérêt général dans des domaines très divers. On en recense plus de 800 en France, la plus connue étant la Fondation de France qui regroupe elle-même près de 600 fondations d'entreprises ou autres :

www.fdf.org, rubrique «Trouvez un financement»

Fondation de France - Délégation Bretagne

Frédéric Primault - 8, rue du Pré Botté - 35000 Rennes

02 99 38 24 22 - bretagne@fdf.org - www.fdf.org

Pour connaître les fondations, consulter le répertoire du mécénat d'entreprise de l'ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, www.admical.org)

COMME MÉCENAT

Le mécénat consiste en une aide financière sans contrepartie publicitaire pour l'entreprise mécène. En revanche, elle bénéficie de déductions fiscales.

Pour obtenir les coordonnées d'entreprises mécènes, consulter le répertoire du mécénat d'entreprise de l'ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, www.admical.org)

COMME PARRAINAGE

A la différence du Mécénat, le parrainage appelé aussi "SPONSORING" est un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Il s'agit d'une action de communication (publicité) pour l'entreprise : un sponsor associé officiellement à votre projet et qui apparaît avec son nom et son logo dans les documents édités à cette occasion peut y gagner en termes "d'image" ou de notoriété.

COMME SOUTIEN

L'obtention de lettres de soutien, de partenariat, d'engagement de la part d'organismes ou de personnes ressources dans le domaine où se situe l'action de votre projet peut donner de la crédibilité à votre dossier car elles prouvent la « faisabilité » du projet.

Pour cela, vous pouvez contacter, par exemple :

- un équipement de votre commune qui s'engage à accueillir votre exposition, votre spectacle... (Maison de quartier, MJC...)
- des professionnels (animateurs, professeurs, écrivains, journalistes, élus, personnalités publiques...)
- des associations locales ou nationales reconnues pour leur engagement (ex : le réseau Ritimo pour les projets de solidarité internationale), vous trouverez les contacts dans le Réseau IJ p.48.

MAINTENANT QUE VOUS CERNEZ MIEUX LES PARTENAIRES POSSIBLES, ARMÉS DE VOTRE DOSSIER ET DE VOTRE PERSÉVÉRANCE, VOUS ALLEZ POUVOIR FRAPPER AUX PORTES...

LA RECHERCHE DE PARTENAIRES

COMMENT SOLLICITER LES ÉVENTUELS FINANCEURS ?



Notre conseil : commencez par chercher les aides techniques et matérielles pour monter, dans votre dossier de présentation, que vous avez des partenaires.

QUI SONT LES PARTENAIRES ?

Les partenaires publics

Il s'agit des aides de l'Etat, des collectivités territoriales et locales et des organismes para publics (organismes autonomes financés par l'Etat). Voir «Aides financières» p.21.

Les partenaires privés

- Les fondations (voir F comme Fondations, p.18)
- Les entreprises (ciblez en priorité les entreprises dont le secteur d'activité, la politique de communication et le public cadrent avec

le thème de votre projet : pour un projet d'étudiants destiné à dynamiser la vie étudiante, contactez en priorité les Mutuelles étudiantes par exemple).

Ne dédaignez pas les petites entreprises : elles sont moins sollicitées et peuvent être séduites par une opération de sponsoring pour se faire connaître.

Pour constituer votre fichier de prospection, consultez les pages jaunes de l'annuaire avant d'avoir recours aux annuaires professionnels, comme le Kompass, qui sont plus compliqués. Rendez vous dans les salons de professionnels pour essayer d'y rencontrer des dirigeants d'entreprise, des chargés de communication. Contactez votre mairie pour connaître le calendrier des salons.

A QUI ADRESSER LE DOSSIER ?

- soit au responsable du sponsoring
- soit le chargé de communication
- soit le chargé des relations publiques
- soit le directeur pour les petites entreprises

Vous pouvez téléphoner pour connaître son nom

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Assurez-vous que votre dossier est bien arrivé et demandez un rendez-vous. Si vous n'obtenez pas satisfaction au premier appel, relancez un peu plus tard en téléphonant à nouveau ou en envoyant des informations complémentaires sur votre projet.



Notre conseil : pour éviter d'oublier un contact intéressant, utiliser des tableaux comme ci-dessous :

Planning de vos contacts avec l'Entreprise AUBOULEAU

Date	Contact	Observations	Prochain contact
23/04	M. Dubois (chargé de communication)	Vient de recevoir le dossier	Rappeler le 6 mai
06/05	Mme Dechène (secrétaire M.Dubois)	M.Dubois en réunion	Rappeler le 9 mai
09/05	M. Dubois	A lu le dossier, semble intéressé, en parle à ses supérieurs	Rappeler le 14 mai
14/05	M. Dubois	propose un rendez-vous	Rendez-vous le 20 mai

Fiche d'identité de l'entreprise contactée **Entreprise AUBOULEAU**

Nom du responsable :

Adresse :

E-mail :

Site web :

Activité générale (secteur d'activité) :

Nombre de salariés :

Stratégie de communication :

COMMENT PRÉSENTER SON DOSSIER LORS DE L'ENTRETIEN ?

- ❑ soyez bref et concis dans la présentation de votre projet : résumez-le en une phrase
- ❑ adoptez le plus possible un langage et une attitude professionnelle (préparez votre entretien, consultez les sites des entreprises)
- ❑ faites ressortir l'intérêt que votre interlocuteur aura à vous soutenir plutôt que de vous placer en demandeur
- ❑ valoriser la participation de votre interlocuteur en lui expliquant comment il sera impliqué dans le projet
- ❑ argumentez votre demande en présentant un budget équilibré, les soutiens financiers et les lettres d'encouragement : cela peut renforcer votre crédibilité et la confiance de votre interlocuteur
- ❑ demander une somme égale à celle présentée dans votre budget
- ❑ assurez-vous que les financeurs que vous sollicitez comprennent bien votre argumentaire
- ❑ enfin, faites preuve d'enthousiasme et de motivation, cela peut être communicatif

Vous n'aurez peut-être pas une aide financière dès le premier rendez-vous. Essayez alors d'obtenir une lettre d'encouragement qui vous servira auprès de vos futurs partenaires !



N'oubliez pas de les tenir informés de l'avancée du projet. Et, une fois que votre projet aboutit, faites leur savoir. Par exemple, si vous avez réalisé un reportage photo que vous comptez exposer, organisez un vernissage et invitez vos partenaires financiers et tous ceux qui vous ont aidé dans l'élaboration de votre projet. Envoyez un carton d'invitation ou créez une affiche, des flyers avec leurs logos.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous trouverez ci-dessous les contacts des dispositifs de soutien et de financement attribués par des organismes privés ou publics aux jeunes porteurs de projets en Bretagne.

Ce sont généralement des aides reconduites d'une année sur l'autre et ayant pour cadre des critères d'attribution précis.

Soyez prêt à adapter votre projet à ces critères.

**Au niveau local, sont recensés les dispositifs d'aide des communautés de communes et des villes d'au moins 10 000 habitants ou gérés par le réseau Information Jeunesse.*

Pour connaître les autres possibilités sur votre commune, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie ou aux Points et Bureaux Information Jeunesse les plus proches. (voir p.48).

Pour connaître les aides ponctuelles (appels à projets, concours), consultez les sites des collectivités territoriales (mairies, conseil régional, conseil général...), des fondations (www.centre-francais-fondations.org), des organismes semi-publics (CRAM, CAF ...)

LES AIDES PLURIDISCIPLINAIRES

LES DISPOSITIFS EUROPÉENS

INITIATIVES DE JEUNES NATIONALES ET TRANSNATIONALES

(Action 1.2 du Programme Européen Jeunesse en Action - PEJA géré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).

But du dispositif : former des jeunes citoyens européens actifs et solidaires en soutenant leur prise d'initiative et leur créativité.

Pays participants : l'un des 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) et dans le pays candidat à l'adhésion (Turquie) ainsi que dans les pays de l'Espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein).

Conditions d'attribution :

- Les projets doivent être ancrés dans un environnement local et impliquer divers acteurs locaux. Ils doivent contribuer à la découverte de l'Europe ou à la promotion de ses valeurs et concerner les thèmes prioritaires suivants : art et culture, social, santé, médias et information des jeunes, environnement, protection du patrimoine, protection civile, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, économie solidaire, sport... Sont exclus : les chantiers de jeunes.
- Age : groupe de 4 jeunes minimum, constitué en association ou non, de 18 à 30 ans ou de 15 à 17 ans si accompagnés d'un animateur
- Durée : de 3 à 18 mois (préparation, réalisation, évaluation comprises)
- Lieu : - Dans le cas d'une initiative de jeunes nationale : le projet doit se dérouler en France ou dans l'un des pays participants.
- Dans le cas d'une initiative transnationale : le projet doit être proposé par au moins de 2 groupes de jeunes de différents pays participants dont l'un est un état membre de l'Union Européenne.

Aide financière : 10 000 € maximum (autofinancement et/ou cofinancement souhaité). Les frais de déplacement sont pris en charge uniquement dans le cas des projets transnationaux.

Autres types d'aides : informations, aide au montage du projet et à la constitution du dossier : contacter le correspondant régional.
Dépôt des dossiers : aux dates suivantes et trois mois avant le lancement du projet : 1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre.

Dépôt des dossiers : aux dates suivantes et trois mois avant le lancement du projet : les 1^{er} février, avril, juin, septembre, novembre.

Contacts : Agence Française du Programme Européen Jeunesse (AFPEJ) - INJEP Patricia Charlon - 11, rue Paul Leplat - 78160 Marly Le Roi 01 39 17 25 92 charlon@injep.fr - www.injep.fr (rubriques « Actions européennes » puis « Aides aux projets »).

Envoyer une copie au correspondant régional Jeunesse et Sports :

Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports
Service des Relations Internationales Correspondant régional : Régis Leprêtre - 4, avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 52 - regis.lepretre@jeunesse-sports.gouv.fr

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

LE PROGRAMME ENVIE D'AGIR - (Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports), il comporte 3 volets : le FDAIJ (Fond Départemental d'Aide aux Initiatives Jeunes), le concours de l'engagement et le Défi-Jeunes.

FDAIJ

But du dispositif : aider un premier projet dont la finalité est d'utilité sociale ou d'intérêt général.

Conditions d'attribution :

- Age : 11-30 ans
- Avoir échangé sur le projet avec un professionnel de l'animation

Aide financière : 800 € maximum

Contacts : www.enviedagir.fr

Ce dispositif englobe des dispositifs locaux, selon le lieu d'habitation
Pour les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan, contacter les Directions Départementales Jeunesse et Sports : voir p.24).

Pour l'Ille-et-Vilaine, contacter les structures suivantes :

- Ville de Rennes et Rennes Métropole : CRIJ Bretagne
 - Ville de Fougères : mairie de Fougères
 - Ville de Vitré : PIJ de Vitré
 - Pays de Vitré : Pays de Vitré à Chateaubourg
 - Pays de Redon : la Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine
 - La communauté de communes de Bain-de-Bretagne : PIJ de Bain de Bretagne
 - Pays de Fougères : Mission Locale
- (Voir coordonnées dans les rubriques "Dispositifs intercommunaux et communaux" p.30)
- Le canton de Guichen : PIJ de Guichen – rue Arsène Thoumelin
02 99 57 30 53 – pae-guichen@wanadoo.fr

Pour le reste du département :

Fédération Régionale des MJC de Bretagne (FRMJC)

26, Canal Saint-Martin - BP 8311 - 35083 Rennes Cedex - 02 99 14 30 10
fr.mjc.bretagne@wanadoo.fr

Pour les projets scientifiques et techniques :

Les Petits débrouillards - antenne d'Ille-et-Vilaine

13 bis, bd du Portugal - 35200 Rennes - 02 99 50 05 14

b.gaudin@lespetitsdebrouillards.org

CONCOURS DE L'ENGAGEMENT

But du dispositif : récompenser des projets déjà soutenus par le Fond départemental d'Aide aux Initiatives Jeunes ou par d'autres dispositifs locaux et dont le développement justifie une aide nouvelle.

Conditions d'attribution :

- Age : 11-30 ans en individuel ou en collectif (association de moins de 3 ans)
- Dossier et entretien sur le projet avec le correspondant Envie d'Agir

Modalités d'inscription : auprès des gestionnaires du dispositif FDAIJ (voir contacts ci-dessus) : étude départementale et jury régional à la Direction Régionale de Jeunesse et Sports

Date des jurys : mai et novembre

Aide financière : 1600 € maximum

Contacts : voir ci-dessous

DEFI-JEUNE

But du dispositif : apporter un appui pédagogique, technique et financier aux initiatives jeunes, individuelles ou collectives, quel qu'en soit la forme, la durée et le thème à l'exception des projets touristiques, d'études et de formation, des compétitions ou des raids sportifs ainsi que tout projet qui n'est pas à l'initiative directe du candidat, des reprises d'entreprises ou des créations d'activités libérales. Sont primées en priorité les initiatives originales affichant une dimension d'intérêt général, qui ont déjà obtenu au moins 30% du prix sollicité de la part d'un partenaire public ou privé.

Conditions d'attribution :

- Age : 18-30 ans

Aide financière : de 1 600 à 8 500 €

Autre type d'aide : accompagnement obligatoire par le correspondant Défi-Jeune

Modalité d'inscription : inscription auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports de votre département puis entretien avec un jury régional.

Dates des Jurys : mai et novembre

CONTACTS POUR LE PROGRAMME ENVIE D'AGIR

Contacts : www.enviedagir.fr

et **Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports de Bretagne et Ile-et-Vilaine (DRDJS)**

4, avenue du Bois Labbé - 35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 00

• Pour le Défi-Jeune : Michel Gauthier
michel.gauthier@jeunesse-sports.gouv.fr

• Pour le FDAIJ et concours de l'engagement : DRDJS
mjs-035@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Départementale Jeunesse et Sports Côtes d'Armor

Armelle Bothorel - 34, rue de Paris - BP. 2232

22022 Saint-Brieuc Cedex 1 - 02 96 78 61 62

armelle.bothorel@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Départementale Jeunesse et Sports Finistère

Muriel Cartier - 13, rue de la Palestine - 29196 Quimper Cedex

02 98 64 99 09 / 02 98 64 99 00 (standard)

muriel.cartier@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Départementale Jeunesse et Sports du Morbihan

Gilles Bion - Impasse d'Armorique - Kercado - BP 541

56019 Vannes Cedex - 02 97 46 29 29

gilles.bion@jeunesse-sports.gouv.frgouv.fr

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

But du dispositif : soutenir financièrement des projets culturels (y compris la 1^{ère} parution d'un journal), sportifs et d'animation des campus (à but non lucratif). Les projets doivent concerner le plus d'étudiants possible. Sont exclus les subventions pour les repas, les soirées et les frais de fonctionnement des associations

Conditions d'attribution :

- pour les étudiants et les associations étudiantes

Aide financière : appréciée selon les cas

Dépôt des dossiers : déposer les dossiers dans son Université 15 jours ouvrés avant la commission d'amélioration de la vie étudiante

Contacts :

Université de Bretagne Occidentale

Présidence

3, rue des Archives - CS 93837 - Bureau B 009

29238 Brest Cedex 3

www.univ-brest.fr

Suzanne Moal : 02 98 01 69 43 - suzanne.moal@univ-brest.fr

Steve Tagus : 02 98 01 60 19 - steve.tagus@univ-brest.fr

Université de Rennes I

Cellule étudiante – Bât. 36 - Le Diapason

Campus de Beaulieu

263, avenue du Général Leclerc

CS 74205 - 35042 Rennes Cedex

02 23 23 36 29 – fsdie@univ-rennes1.fr

Secrétaire : Valérie Savatte -> valerie.savatte@univ-rennes1.fr

Pour le site de Lannion : Accueil de l'ENSSAT

6, rue de Kérampont - 22305 Lannion cedex

Université de Haute-Bretagne Rennes II

Campus Rennes II - Villejean

Service de la Présidence - Bureau P.608

Place Recteur Henri Le Moal - CS 24307

35043 Rennes cedex - 02 99 14 10 14 - www.uhb.fr

M. Bazantay : 02 99 14 10 18 - pierre.bazantay@uhb.fr

Université de Bretagne Sud

Secrétariat du Vice Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Hélène Tanguy - 27, rue Armand Guillemot – BP 92116

56100 Lorient - 02 97 87 66 45

helene.tanguy@univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr (rubrique vie étudiante)

CULTURE ACTIONS (CROUS)

But du dispositif : aider les étudiants à réaliser leurs projets d'ordre culturel au sens large (théâtre/danse, cinéma/ audiovisuel/photo-graphie, écriture, musique, arts plastiques/ sculpture, exposition, création multimédia, action sociale /humanitaire, rencontres inter-nationales, environnement/ patrimoine, culture scientifique et technique, manifestations sportives et autres). Le projet doit être de préférence innovant, original et induire des retombées sur l'ani-mation des campus universitaires.

Conditions d'attribution :

- Être étudiant ou un groupe ou une association d'étudiants effectuant des études en Bretagne
- Bénéficiaire d'un co-financement public ou privé

Aide financière : appréciée chaque année par la commission régionale du CROUS

Dépôt des dossiers : 4 sessions par an à des dates fluctuantes, à l'exception des projets de solidarité internationale dont le jury a lieu fin mai (dépôt des dossiers 1 mois avant la commission)

Contacts :

CROUS de Rennes

7, place Hoche - CS 26428 - 35064 Rennes Cedex - 02 99 84 31 62 ou 63 (Mme Catherine Joly et Mme Bourgain / Service Culturel)

www.crous-rennes.fr

Antenne de Saint-Malo - Restaurant universitaire

3 bis, rue Henri Lemarié - 35400 Saint-Malo - 02 23 18 11 40

CLOUS de Brest - 2, avenue Victor le Gorgeu - BP 88710

29287 Brest Cedex - 02 98 03 86 28

Antenne de Lannion - Rue Edouard Branly - BP 80242

22302 Lannion Cedex - 02 96 48 43 31

Antenne de Saint-Brieuc - 1, bd Waldeck-Rousseau

22000 Saint-Brieuc - 02 96 52 12 78

Antenne de Quimper - 4, rue de l'Université - BP 1722

29107 Quimper Cedex - 02 98 90 61 18

Antenne de Lorient - Restaurant universitaire

37, rue de Lanveur - 56100 Lorient - 02 97 87 17 57

Antenne de Vannes - Restaurant universitaire Kercado

78 rue des Vénètes - 56000 Vannes - 02 97 46 19 69

BOURSE DÉCLIC JEUNES (Fondation de France)

But du dispositif : aider les jeunes à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, tech-niques, environnement, action sociale, humanitaire...).

Conditions d'attribution :

- Age : 18 à 30 ans

Aide financière : 7 600 €

Dépôt des dossiers : inscriptions au concours du 1er septembre au 15 novembre chaque année

Contact : Fondation de France - Délégation Bretagne

Frédéric Primault - 8, rue du Pré Botté - 35000 Rennes

02 99 38 24 22 - bretagne@fdf.org - www.fdf.org

LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

LE PRIX JEUNE CHERCHEUR (Conseil Régional Bretagne)

But du dispositif : récompenser les meilleurs travaux de doctorat ayant des retombées dans les secteurs phares de la Bretagne (mer, nouvelles technologies...)

Conditions d'attribution :

docteur de moins de 35 ans, diplômé depuis moins de 5 ans, ayant préparé, soutenu et obtenu avec mention leur thèse en Bretagne dans un laboratoire public ou privé et ayant publié au moins un article dans une revue de niveau international

Aide financière : de 2 000 à 6 000 €

Modalités d'inscription : prix bi-annuel : prochaine édition en 2009, s'inscrire sur le site de la Région Bretagne

Contact : Conseil Régional de Bretagne

02 99 27 10 10 - www.region-bretagne.fr

SOLIDARITE INTERNATIONALE

But du dispositif : favoriser l'ouverture internationale des jeunes Bretons et leur sensibilisation aux problématiques du développement en soutenant des actions de développement

Conditions d'attribution :

- Etre étudiants

- Le projet doit être porté par des associations structurées dans le cadre d'établissements de formation de Bretagne - ou engagées par des mouvements d'éducation populaire (éclaireurs, scouts de France, foyers de jeunes travailleurs...).

Dépôt des dossiers : 3 mois avant le départ et avant le 30 juin

Aide financière : 125 € par étudiant

Contact : Conseil Régional de Bretagne

Pierre-Yves Le Chat

283, avenue du Général Patton - CS 21101

35 711 Rennes Cedex 7

02 99 27 10 10

www.region-bretagne.fr, rubrique « S'ouvrir au monde », puis « Solidarité internationale »

py.lechat@region-bretagne.fr

PRIX INITIATIVES SOLIDAIRES (Ouest-France, Fondation de France, Jeunesse et sports)

But du dispositif : soutenir des projets de solidarité de proximité ou humanitaire

Conditions d'attribution : - Age : 15 à 25 ans

Aide financière : non déterminée

Dépôt des dossiers : début 2008

Contact : bientôt sur www.initiatives-solidaires.ouest-france.fr

LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

PROJETS JEUNES EN MILIEU RURAL : MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL (Mutualité Sociale Agricole d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie par le biais d'un projet d'animation en milieu rural à caractère non événementiel ou d'un projet de développement social local (loisirs, culture, vie sociale, santé et prévention, accès à l'information...). La priorité est accordée aux actions innovantes. Sont exclus les projets réalisés dans le cadre scolaire ou professionnel.

Conditions d'attribution :

- Age : de 13 ans à 22 ans
- Domicile : en milieu rural
- Groupe de 2 à 3 jeunes constitués ou non en association.

Aide financière : 1000 €

Autre type d'aide : soutien technique

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions d'attribution par an. Les meilleurs dossiers peuvent être sélectionnés pour participer au concours national.

Contacts :

MSA 22 - Yannick Guillou

12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc Cedex 1 - 02 96 78 87 46
guillou.yannick@msa22.msa.fr

MSA 35 - Jean-Luc Peaudeau

10, avenue des Français Libres - 35027 Rennes Cedex - 02 99 01 80 22
peaudeau.jean-luc@msa35.msa.fr

MSA 29 - Yvette Kermoal

3, rue Hervé de Guébriant - 29412 Landerneau Cedex - 02 98 85 59 54
kermoal.yvette@msa29.msa.fr

COTES D'ARMOR

FOND D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

(Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : soutenir des projets innovants et originaux, initiés et portés par des jeunes, individuellement ou en associations (les associations socioculturelles ou les collectivités peuvent être identifiées comme support technique du projet si aucune structure administrative ne préexiste au projet)

Conditions d'attribution :

- Événements mis en place et/ou destinés à un public jeune.
- Domicile : Côtes d'Armor

Aide financière : l'aide maximum est de 40% du budget prévisionnel, plafonnée à : 460 € pour une manifestation ponctuelle, 770 € pour une manifestation de plusieurs jours, avec un impact local. Pour les manifestations, avec un impact élargi, l'aide est plafonnée à 770 € et à 1 000 €. Pour les éditions suivantes, l'aide va de 770 € à 2 000 €. L'aide à la création d'associations de jeunes (y compris les Juniors associations) est d'un montant forfaitaire de 305 € par an et peut être renouvelée l'année suivante.

Dépôt des dossiers : jury 1 fois par mois de septembre à juillet

Contacts : Conseil Général des Côtes d'Armor

Service Education Jeunesse et Formation - Unité Jeunesse

9, rue du Parc - BP 2371

22023 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 62 62 22 - mordeletgeorge@cg22.fr - www.cotesdarmor.fr

COMITE CONSULTATIF (Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : favoriser les rencontres entre les jeunes et valoriser l'expression jeunes en permettant à des associations de jeunes de se structurer en inter-associations pour créer un événement.

Conditions d'attribution :

- Résider dans l'un des pays du département

- Etre constitué en association

Aide financière : jusqu'à 10000 €

Contacts : Conseil Général des Côtes d'Armor

Hôtel du Département

11 place du Général de Gaulle

22000 Saint-Brieuc

Alain Séradin : 02 96 62 80 30 - seradinalain@cg22.fr

Christian Jeffroy : 02 96 62 27 72 - jeffroychristian@cg22.fr

FINISTERE

FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES

(Conseil Général du Finistère)

But du dispositif : favoriser la prise d'initiative des jeunes en valorisant leurs actions dans les domaines sportif, culturel, civique, caritatif/humanitaire, scientifique /écologique et économique. Les projets doivent être réalisés en individuel ou en collectif en dehors d'une structure associative, d'enseignement ou autre. Ils doivent présenter un caractère d'innovation, de défi à relever et d'utilité sociale et induire un partage d'expérience avec d'autres jeunes de l'entourage.

Conditions d'attribution :

- Age : 16-25 ans

- Domicile : Finistère

Aide financière : de 153 à 1 530 € en fonction du budget prévisionnel du projet, et ne peut couvrir que 50% maximum des dépenses prévues.

Dépôt des dossiers : toute l'année. Un dossier de présentation du projet, remis après le 1^{er} entretien, est à remplir 3 mois avant la réalisation de l'action

Contacts : Conseil Général Finistère - Pôle Sports & Jeunesse

Sylvie Bescond / Emile Briand - 32, boulevard Duplex

29000 Quimper

02 98 76 20 65 ou 02 98 76 20 20 (standard)

emile.briand@cg29.fr - www.cg29.fr (rubriques « Jeunesse »

et « Vous avez un projet »)

ILLE-ET-VILAINE

BOURSE CHALLENGE (Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : aider à la réalisation de projet individuel, à l'étranger, à caractère sportif, culturel, citoyen ou environnemental avec une idée de défi.

Conditions d'attribution :

- Age : 18-30 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine
- Durée : 2 semaines minimum
- Le projet doit soutenir des retombées pour le département.

Aide financière : fixée en fonction des budgets prévisionnels présentés dans le dossier de demande.

Contact : **Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)**

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot

35000 Rennes - 02 99 78 35 36

www.international-jtm.com - jtm.info@international-jtm.com

INITIATIVES JEUNES (Fédération Régionale des MJC)

But du dispositif : favoriser l'émergence d'idées, la prise de responsabilités et l'autonomie des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre d'actions socioculturelles, sportives ou humanitaires. Le projet doit favoriser l'émergence d'une dynamique locale avec une priorité accordée aux actions se déroulant en milieu rural. L'action du projet doit également prévoir l'implication de partenaires locaux et l'ouverture à un large public

Conditions d'attribution :

- Age : 13-25 ans constitués en association ou non
- Domicile : Ille et Vilaine

Aide financière : 310 € maximum

Autre type d'aide : accompagnement dans les différentes phases du projet, de la conception à la réalisation

Dépôt des dossiers : fin février, mai et octobre

Contact : **Fédération Régionale des MJC de Bretagne**

Nicolas Méliçon - 26, Canal Saint-Martin - BP 8311 - 35083 Rennes Cedex - 02 99 14 30 10 - fr.mjc.bretagne@wanadoo.fr

MORBIHAN

CREA JEUNES (Conseil Général, Caisse d'Allocations familiales, Mutualité Sociale Agricole et Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Morbihan)

But du dispositif : soutenir des projets qui ont une portée altruiste et collective au niveau local et /ou départemental.

Conditions d'attribution : - Age : 13-25 ans

- Domicile : être domiciliés ou scolarisés dans le Morbihan

Aide financière : 762 € maximum

Autre type d'aide : conseil technique

Dépôt des dossiers : 3 à 4 jurys dans l'année

Contact : **Direction Départementale Jeunesse, des Sports et Vie Associative du Morbihan** - Gilles Bion

Impasse d'Armorique – Kercado - BP 541 - 56019 Vannes Cedex
02 97 46 29 29 - gilles.bion@jeunesse-sports.gouv.fr

LES DISPOSITIFS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX

Sont recensés les dispositifs des villes d'au moins 10 000 habitants ou gérés par le réseau Information Jeunesse.

Pour connaître les autres possibilités sur votre commune, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie ou aux Points et Bureaux Information Jeunesse les plus proches (voir p.48)

LES DISPOSITIFS INTERCOMMUNAUX DANS LES CÔTES D'ARMOR

BELLE ISLE EN TERRE - BOURSE INITIATIVE JEUNES

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 12-25 ans, constitués en association
- Domicile : habiter la communauté de communes
- Réalisation du projet dans les 18 mois après l'obtention de la bourse

Aide financière : de 100 à 1000 €

Dépôt des dossiers : 2 commissions par an (juin & décembre)

Contacts : PIJ Communauté de communes de Belle Isle En Terre

15, rue Crec'h Ugen - 22810 Belle-Isle-En-Terre - 02 96 43 31 03

pij@cc-belle-isle-en-terre.fr - www.cc-belle-isle-en-terre.fr

LAMBALLE COMMUNAUTÉ - AIDE AUX INITIATIVES JEUNES

Thèmes du projet : soutenir des projets visant à renforcer la cohésion sociale, la solidarité, l'ouverture aux autres domaines.

Conditions d'attribution : - Age : 11-25 ans constitués en association

- Domicile : habiter la communauté de commune (pour les 3/4 au moins)
- Le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal

Aide financière : de 100 à 400 €

Contacts : PIJ de Lamballe Communauté 8 et 10 rue St-Jacques

22400 Lamballe - 02 96 50 87 90 - pij@lamballe-communaute.com

LANVOLLON COMMUNAUTÉ - BOURSE INITIATIVE JEUNES

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution : - Domicile : habiter la communauté de commune

- Etre accompagné par l'animatrice du PIJ
- Restitution sur tout support obligatoire (possible d'être sollicité pour participer à une manifestation)

Contacts : PIJ de Lanvallon Communauté - Rue du Moulin Blanchardeau

22290 Lavallon - 02 96 70 17 04 - anne.lemogne@cc-lanvallon-plouha.fr

LES DISPOSITIFS COMMUNAUX DANS LES CÔTES D'ARMOR

DINAN - BOURSE INITIATIVE JEUNES

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution : - Age : 16-22 ans, en individuel ou en groupe

- Domicile : habiter la commune (au moins la moitié du groupe)
- Tout domaine, projet d'utilité sociale et impact local

Dépôt des dossiers : 2 commissions par an (juin & décembre)

Contacts : Ville de Dinan - Service Enfance et Jeunesse - La source

Bd André Aubert - 22100 Dinan - 02 96 87 02 25 - sej@dinan.fr

LANNION - BOURSE D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Thèmes du projet : soutenir des projets d'utilité sociale et collective, tout domaine

Conditions d'attribution : - Age : 15-25 ans

- Domicile : habiter, travailler ou étudier sur la commune

- Avoir des retombées locales

Aide financière : 1524 € maximum

Contacts : : **PIJ** - 11, bd Louis Guilloux - 22300 Lannion

02 96 46 76 86 - pij.lannion@laposte.net

PLOUFRAGAN - BOURSE JEUNES PLOUFRAGANAISE

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution : - Age : 15-25 ans, être au moins 2

- Domicile : habiter la commune (au moins 1 des porteurs de projets)

- Retour sur tout support obligatoire

Aide financière : 460 € maximum

Autre type d'aide : accompagnement pour le montage du dossier

Dépôt des dossiers : 2 commissions par an

Contacts : **PIJ Le Pollen** - BP 52 - 22440 Ploufragan

02 96 76 05 01 - enfance.jeunesse@ploufragan.fr

TRÉGUEUX - BOURSE PROJETS DE JEUNES

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution : - Age : à partir de 12 ans en collectif

- Domicile : habiter la commune

- Avoir fait d'autres recherches de financement

Aide financière : selon le coût du projet

Autre type d'aide : accompagnement du projet par le PIJ et les animateurs du Service Jeunesse

Dépôt des dossiers : commissions toute l'année

Contacts : **PIJ ou Service Enfance Jeunesse Éducation "La Clef des Arts"**

Rue du Stade - 22950 Trégueux - 02 96 71 36 16 - 06 75 25 37 43

pij@ville-tregueux.fr

LES DISPOSITIFS INTERCOMMUNAUX DANS LE FINISTÈRE

PAYS BIGOUDEN - BOURSE PASI PONT-LABBE

Thèmes du projet : solidarité internationale

Conditions d'attribution : - Age : 15-25 ans, en individuel ou en collectif

- Domicile : résider dans le Pays Bigouden

Aide financière : 300 € maximum

Dépôt des dossiers : 1 jury par an

Contacts : **PIJ de Pont-Labbé** Maison Pour Tous - Rue du Petit Train

29120 Pont-Labbé - 02 98 66 08 09 - pij@ville-pontlabbe.fr

LES DISPOSITIFS COMMUNAUX DANS LE FINISTÈRE

CARHAIX PLOUGUER - BOURSE COMMUNALE "CARHAISIEN DU MONDE : JE VOYAGE»

Thèmes du projet : encourager la mobilité et les initiatives des jeunes à l'étranger dans tous les domaines. Deux types de bourses : études-découverte et initiative-découverte

Conditions d'attribution : - Age : 16-29 ans, en individuel ou en collectif

- Domicile : habiter la commune

Aide financière : de 153 à 458 €

Autre type d'aide : accompagnement du projet par le PIJ et les animateurs du Service Jeunesse

Dépôt des dossiers : 1 commission par trimestre

Contacts : **PIJ / CLAJ** Espace Château Rouge - Rue Anatole Le Braz

29270 Carhaix Plouguer - 02 98 93 32 30 - point-info-jeunesse@wanadoo.fr

BREST - COUP DE POUCE

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 16-30 ans
- Domicile : habiter la commune

Aide financière : 800 € maximum

Autre type d'aide : logistique et conseil

Dépôt des dossiers : 1 jury par semaine

Contacts : Ville de Brest - Coordination Jeunesse - 2, rue Frézier - BP 92206
29222 Brest cedex 2 - 02 98 00 82 18 - michele.abalan@mairie-brest.fr

CONCARNEAU - R.E.V.E. Réalisons Ensemble Vos Envies

Thèmes du projet : projet de quartier, culturel, humanitaire, scientifique, social, technique, écologique, et sportif.

Conditions d'attribution : - individuel ou collectif (hors cadre associatif)

- Age : 16-25 ans
- Domicile : habiter la commune depuis au moins 1 an

Dépôt des dossiers : plusieurs jurys dans l'année

Contacts : PIJ / Espace Jeunes - 116, av de la Gare- 29900 Concarneau
02 98 60 40 00 - pij@concarneau.fr ou

Service Municipal Animation Enfance Jeunesse - Place Hôtel de Ville
29900 Concarneau - 02 98 50 38 36 - www.ville-concarneau.fr

LE RELECQ KERHUON - BOURSE INITIATIVE JEUNES

Thèmes du projet : projet social ou culturel d'utilité collective

Conditions d'attribution :

- Age : 14-25 ans
- Domicile : habiter la commune
- Avoir des retombées locales

Aide financière : 300 € maximum

Autre type d'aide : aide technique au montage

Contacts : Ville du Relecq-Kerhuon / PIJ - 1, rue de Kergaret

29480 Le Relecq-Kerhuon - Tel/fax : 02 98 28 01 92 - pij.kerhuon@wanadoo.fr

MORLAIX - FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES

But du dispositif : soutenir des projets d'utilité sociale et dimension collective en direction d'autres jeunes. Domaine sportif, culturel et humanitaire.

Conditions d'attribution :

- Age : 12-18 ans et 18-25 ans, en individuel ou en collectif
- Domicile : habiter sur la commune
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expos...)

Aide financière : 400 € maximum

Dépôt des dossiers : une commission par trimestre

Contacts : Ville de Morlaix - Service Jeunesse - BP 47125 - Place des Otages
29671 Morlaix Cedex - 02 98 63 10 10 - jeunesse@villedemorlaix.org

QUIMPERLÉ - COUP DE POUCE AUX JEUNES

Thème du projet : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 16-25 ans, en individuel ou en collectif
- Domicile : habiter sur la commune

Autre type d'aide : aide technique

Contacts : Mairie de Quimperlé - Service Enfance-jeunesse
32, rue de Pont Aven - 29300 Quimperlé - 02 98 96 37 37
enfance.jeunesse@ville-quimperle.fr

LES DISPOSITIFS INTERCOMMUNAUX EN ILLE-ET-VILAINE

PAYS DE FOUGÈRES - BOURSE INITIATIVE JEUNES

Thèmes du projet : International (solidarité internationale, expérience professionnelle à l'étranger – hors scolaire) - Local (impact local et/ou utilité sociale)

Conditions d'attribution : - Age : de 11 à 30 ans

- Résider dans le Pays de Fougères (Antrain Communauté, Louvigné Communauté, Coglais Communauté, Fougères Communauté et la communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier)

- Projet collectif prioritairement ou individuel

Aide financière : de 100 à 1000 €

Contacts : Mission Locale du Pays de Fougères 10, rue René Baron
35300 Fougères - 02 99 99 63 73 - mlfougères@fr.oleane.com

PAYS DE MOYENNE VILAINE ET DU SEMNON

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN DE PROJETS (FISP)

Thèmes du projet : solidarité internationale, social prévention civisme, culture

Conditions d'attribution : - Age : de 11 à 30 ans

- Habiter sur le territoire de la Communauté de commune de Moyenne Vilaine et du Semnon.

Modalité d'attribution : 2 commissions par an (juin et décembre)

Aide financière : 400 €

Autre type d'aide : aide méthodologique, prêt de matériel (Pc, fax, imprimante), aide pour la valorisation de l'action

Dépôt des dossiers : 15 janvier et 15 mars

Contacts : PIJ - 39 bis, avenue Guillotin de Corson - BP 17047

35470 Bain de Bretagne -02 99 44 82 01 - pij@moyennevilaine-semnon.fe
ou Communauté de communes - 42, rue de Sabin 35470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 70 80 - www.moyennevilaine-semnon.fr

PAYS DE VILAINE - BOURSE INITIATIVE JEUNESSE

Thèmes du projet : tout domaine, projet innovant, solidaire et structurant sur le territoire

Conditions d'attribution : - Age : de 13 à 25 ans

- Résider dans le Pays de Vilaine (cantons de Redon, Pipriac, Maure de Bretagne, Grand-Fougeray, Allaire, La Gacilly, et commune de Théliac) ou être membres d'un foyer adhérent à la Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine.

Modalité d'attribution : 2 commissions par an (juin et décembre)

Aide financière : jusqu'à 600 €

Contacts : Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine

5, rue Jacques - Prado BP 30123 - 35601 Redon cedex
02 99 72 17 46 - lafede@wanadoo.fr

PAYS DE VITRÉ PORTE DE BRETAGNE - BOURSES INITIATIVES JEUNES

Thèmes du projet : international (solidarité internationale, expérience professionnelle à l'étranger – hors scolaire) - local (impact local et/ou utilité sociale)

Conditions d'attribution : - Age : de 15 à 30 ans

- résider dans le pays de Vitré Porte de Bretagne.

Modalité d'attribution : 5 commissions par an

Aide financière : de 100 à 1000 €

Contacts : Pays de Vitré Porte de Bretagne Maison de l'Eau - Parc du Castel
35220 Châteaubourg - 02 99 00 91 12 - contat@paysdevitre.org

www.paysdevitre.org

RENNES MÉTROPOLE - APPEL A PROJET : AGISSEZ AUJOURD'HUI POUR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Thèmes du projet : Le développement durable dans le cadre de la mise en oeuvre de l'agenda 21 : - améliorer la vie quotidienne - agir pour l'environnement - être solidaire - permettre à tous d'accéder aux loisirs, à la culture et aux services - vivre ensemble dans Rennes Métropole

Conditions d'attribution :

- Age : de 15 à 25 ans
- Habiter sur le territoire de Rennes Métropole
- Restitution publique et/ou échanges avec des techniciens et des élus de Rennes Métropole pour exprimer des points de vue

Aide financière : de 300 à 800 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier et à la restitution

Dépôt des dossiers : 2 à 3 jurys par an

Contacts : CRIJ Bretagne - 4 bis, cours des Alliés - 35043 Rennes cedex 02 99 31 57 67 - www.crij-bretagne.com - crij@crij-bretagne.com

BOURSE ÉTÉ

But du dispositif : développer l'autonomie des jeunes en leur permettant de réaliser un projet de vacances, se déroulant dans un rayon de 300 km autour de Rennes

Conditions d'attribution : - Age : de 16 à 20 ans

- Habiter à Rennes Métropole
- Projet individuel ou collectif de 3 personnes maximum
- Faire un compte-rendu pour la mi-septembre au plus tard

Aide financière : jusqu'à 100 €

Dépôt des dossiers :

Contacts : CRIJ Bretagne voir contacts ci-dessus.

LES DISPOSITIFS COMMUNAUX EN ILLE-ET-VILAINE

BETTON - BOURSE CRÉATION

But du dispositif : soutenir des initiatives dans les domaines de la création culturelle (musique, vidéo...)

Conditions d'attribution : - Age : de 16 à 25 ans

- Habiter à Betton (majoritairement dans le cas d'un groupe)
- Ne pas être dans le cadre d'un stage ou un professionnel du secteur
- Rendre compte de l'action (bilan oral)

Aide financière : de 75 à 300 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier et promotion du projet sur la commune

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Ville de Betton - Service Jeunesse - 34, avenue d'Armorique 35830 Betton - 02 99 55 16 17

www.ville-betton.fr - asso-services@ville-betton.fr

BOURSE BOUGEONS A BETTON

But du dispositif : soutenir des initiatives ayant un impact sur la commune

Conditions d'attribution : - Age : de 16 à 25 ans

- Groupe de 3 minimum - Habiter à Betton - Ne pas être dans le cadre d'un stage ou un professionnel du secteur - Rendre compte de l'action (bilan oral)

Aide financière : de 75 à 300 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier et promotion du projet sur la commune

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Ville de Betton (voir coordonnées ci-dessus)

BOURSE AMÉNAGEONS BETTON

But du dispositif : associer les jeunes à la vie municipale en étudiant leurs avis et leurs propositions d'aménagements, d'équipements.

Conditions d'attribution :

- Age : de 16 à 25 ans
- Groupe de 7 à 10 jeunes
- Habiter à Betton
- Ne pas être dans le cadre d'un stage ou un professionnel

Aide financière : selon les cas

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Ville de Betton (voir coordonnées ci-dessus)

BRUZ - BOURSES JEUNES

But du dispositif : financer un projet éducatif ou culturel au niveau local ou à l'étranger ou dans le cadre de la solidarité internationale.

Conditions d'attribution :

- Age : de 16 à 25 ans
- Habiter Bruz
- Projet collectif de 6 personnes maximum

Aide financière : 450 €

Dépôt des dossiers : 2 commissions par an

Contacts : Service Jeunesse de Bruz

10, avenue du Général-de-Gaulle - 35170 Bruz

02 99 05 30 63

CHARTRES-DE-BRETAGNE - BOURSE HÉLIOS

Thèmes du projet : social, culturel, sportif ou humanitaire

Conditions d'attribution :

- Age : de 15 à 25 ans
- Habiter la commune (au moins 1 jeune du groupe).
- Présenter un projet à caractère innovant
- Rendre compte de l'action une fois réalisée

Aide financière : 400 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Dépôt des dossiers : 15 janvier et 15 mars

Contacts : PIJ / Centre Jean Jaurès

1, rue Mme de Janzé

35131 Chartres de Bretagne

02 99 41 32 04

pij.chartres@voila.fr

FOUGÈRES - BOURSE PROJET JEUNES

Thèmes du projet : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : de 13 à 25 ans
- Habiter la commune ou être scolarisé sur la commune
- Retombées sur la ville et/ou rendre compte de l'action réalisée

Aide financière : 800 € maximum

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contact : Mairie de Fougères

Service Jeunesse

2, rue Porte St Léonard - 35300 Fougères

02 99 94 88 28

jeunesse@fougeres.fr - www.fougeres.fr

RENNES - FONDS RENNAIS D'INITIATIVES JEUNES (FRIJ)

Thèmes du projet : 5 types de bourses : - Vivre Ensemble
- Quartiers - Destination Europe – Solidarité Internationale
- Premières Réalisations Artistiques et Culturelles

Conditions d'attribution :

- Age : de 15 à 25 ans
- Habiter à Rennes
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expo)

Aide financière : de 300 à 800 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Dépôt des dossiers : 2 commissions par an : mai et novembre
(+ 2 commissions supplémentaires pour les Bourses Quartiers)

Contacts : CRIJ Bretagne - 4 bis, cours des Alliés - 35043 Rennes cedex
02 99 31 57 67 - www.crij-bretagne.com - crij@crij-bretagne.com

VERN-SUR-SEICHE - PLACE AUX PROJETS !

But du dispositif : favoriser la prise d'initiative, la responsabilité, l'autonomie, l'apprentissage à la citoyenneté.

Conditions d'attribution :

- Age : de 12 à 20 ans
- Habiter à Vern-sur-Seiche (la majorité dans le cas de groupe)
- Rendre compte de l'action
- Etre parrainé par un adulte (à l'exclusion des parents)
- Bénéficier d'une source de financement complémentaire

Aide financière : pas + de 50 % du budget total

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Centre des Marais - PIJ - 43, rue de Chateaubriant
35770 Vern-sur-Seiche - 02 99 62 83 27

www.centredesmarais.asso.fr - centresocial@centredesmarais.asso.fr

VITRÉ - BOURSE ÉTÉ JEUNES

Thèmes du projet : projet d'études, projet de solidarité, projet de loisirs

Conditions d'attribution :

- Age : de 11 à 30 ans
- Résider sur le Bocage vitréen
- Réalisation du projet entre juin et octobre

Aide financière : de 30 à 600 €

Autre type d'aide : aide au montage du dossier

Contacts : PIJ / Centre Social - 27, rue Notre Dame - 35500 Vitré
02 99 75 89 25 - pjvitre@club-internet.fr

LES DISPOSITIFS INTERCOMMUNAUX DANS LE MORBIHAN

PAYS DE VANNES - DYNAMIK

But du dispositif : solidarité, culture, évènement, environnement. Projet innovant tourné vers les autres avec un impact sur le Pays de Vannes.

Conditions d'attribution :

- Age : 13-30 ans en collectif (2 personnes minimum)
- Domicile : habiter l'une des communes du Pays de Vannes

Aide financière : 2000 € maximum

Autre type d'aide : aide technique au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Groupement d'Intérêt Public du Pays de Vannes
6, Place Maurice Marchais - 56000 Vannes - 02 9747 07 09
dynamik@pays-vannes.fr - www.pays-vannes.fr

LES DISPOSITIFS COMMUNAUX DANS LE MORBIHAN

LANESTER - FONDS CREATIVITE JEUNESSE

But du dispositif : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Domicile : habiter Lanester

Aide financière : selon le projet

Autre type d'aide : aide technique au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : Ville de Lanester - Service Jeunesse - Rue Louis Aragon
56600 Lanester - 02 97 76 81 81 - dominique.jacob@ville-lanester.fr

LORIENT - FOND D'AIDES AUX INITIATIVES DE JEUNES

But du dispositif : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 15-30 ans
- Domicile : résider ou travailler ou étudier à Lorient
- Retombées sur la ville de Lorient. Participer aux animations jeunesse organisées par la ville.

Aide financière : 762 € maximum

Autre type d'aide : aide technique au montage du dossier

Dépôt des dossiers : plusieurs commissions par an

Contacts : BIJ - Place Jules Ferry - 56100 Lorient - 02 97 84 84 57

Ou Ville de Lorient - Service Jeunesse de la Ville de Lorient

Bd du Général Leclerc - 02 97 02 59 11 - www.lorient.com rubrique jeunesse

VANNES - BOURSE PROJ'JEUNES

But du dispositif : tout domaine

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Domicile : être scolarisé, en formation ou domicilié à Vannes
- Retombées sur la ville ou les quartiers : animations des quartiers, mises en place d'animation culturelles, sportive, bénévoles, création d'associations, de manifestations...

Aide financière : 762 € maximum

Autre type d'aide : accueil et soutien au montage du projet

Dépôt des dossiers : Commissions toute l'année

Contacts : BIJ / Ville de Vannes - 22 avenue Victor Hugo BP 509

56019 Vannes cedex - 02 97 01 61 00 - bij@mairie-vannes.fr

www.mairie-vannes.fr

LES AIDES THÉMATIQUES

ÉCONOMIE

BOURSE ET PRET D'HONNEUR (Fondation Jean Guyomarc'h)

But du dispositif : financer une étude de marché, de faisabilité ou l'élaboration d'un prototype dans le cadre du développement d'une activité économique innovante et porteuse d'avenir pour la région Bretagne.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 ans minimum
- Domicile : Bretagne

Aide financière : 1 500 €

Autre type d'aide : conseils à la réalisation

Dépôt des dossiers : 1 commission chaque trimestre

Contact : Fondation Jean Guyomarc'h

Frédéric Candau - BP 43602 - 56036 Vannes Cedex - 02 97 68 91 99
fondjg@wanadoo.fr

ENVIRONNEMENT

FONDATION NATURE ET DÉCOUVERTES

But du dispositif : soutenir des projets de protection de la nature (sauvegarde des milieux naturels par le biais d'actions de protection, d'acquisition ou d'aménagement de sites...), d'éducation à l'environnement (réalisation de programmes éducatifs ou la création d'outils pédagogiques) ou de sensibilisation des publics (création de support, organisation d'expos...).

Conditions d'attribution :

- Age : jeunes de 18 ans minimum constitués en association à but non lucratif

Aide financière : varie selon le budget du projet

Dépôt des dossiers : 15 février et 14 août de chaque année

Contacts : www.natureetdecouvertes.com (rubriques «La fondation» et «Candidature») et

Magasin Nature et Découvertes Finistère Centre commercial
Espace Jaurès - Alexis Wargnier
29200 Brest - 02 98 43 46 41

Magasin Nature et Découvertes Ille et Vilaine Centre Commercial
Colombia - Christophe Guégan
35000 Rennes - 02 99 31 38 00

AIDE AUX TRAVAUX PERSONNELS D'ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ATPE / ADEME)

But du dispositif : soutenir un travail personnel d'étude (étude économique ou technique) dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (énergies renouvelables, utilisation rationnelle des énergies) ou de la protection de l'environnement (déchets, pollution atmosphérique, protection des sols).

Conditions d'attribution :

- Age : étudiant de l'enseignement supérieur (en cours ou en prolongement de scolarité)

- Le projet doit être réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'étudiant et son établissement de formation et une entreprise ou un organisme professionnel ou une collectivité.

Aide financière : de 2 000 à 6 000 € (dans la limite de 50% du budget global du projet)

Dépôt des dossiers : fin janvier, fin mai et fin octobre

Contact :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME - Délégation Bretagne

Patrick Danvert - 33, boulevard de Solférino - CS 41217

35012 Rennes Cedex - 02 99 85 87 00 - patrick.danvert@ademe.fr

SANTÉ ET PRÉVENTION

LA SANTÉ... PARLONS-EN VRAIMENT MAIS AUTREMENT !

(Centre Régional Information Jeunesse Bretagne)

But du dispositif : encourager les initiatives individuelles ou collectives pour la réalisation de projets originaux créant des supports (vidéo, CD-ROM, musique, organisation de débat, création artistique...), destinés aux autres jeunes. Ces projets doivent avoir pour objectif l'amélioration de la santé des jeunes et peuvent aborder de multiples sujets : consommation de tabac, d'alcool ou de drogues, la sexualité, la contraception, le SIDA, le dopage, l'alimentation, le stress, le sommeil...

Conditions d'attribution : - Age : 5 / 25 ans

- Domicile : Ille et Vilaine (domicile ou lieu d'études)

Aide financière : 800 € maximum

Autre type d'aide : accompagnement à l'élaboration du projet

Dépôt des dossiers : 3 ou 4 jurys par an

Contact : Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJ)

Karine Guilloux - 4 bis, cours des Alliés - CS 84304 35043 Rennes Cedex - 02 99 31 57 67 Et dossier téléchargeable sur le site du CRIJ

: www.crij-bretagne.com

LABEL VIE (Sécurité Routière)

But du dispositif : encourager la réalisation d'actions concrètes sur la sécurité routière par les jeunes eux-mêmes.

Conditions d'attribution : - Age : 14-28 ans parrainés et soutenus par une association (foyer socio-éducatif, coopérative du lycée, club de sport, maison de quartier, mission locale, foyers de jeunes travailleurs...)

Aide financière : 800 € versée à l'association soutenant le projet

Contacts : www.labelvie.net

ou www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr

et **Coordinateur Sécurité Routière**

Direction Départementale de l'Équipement Côtes d'Armor

Service Maritime, Environnement et Sécurité

Sécurité Routière et Gestion de crise

Jean-François Bérépion - 5, rue Jules Valles - 22000 Saint-Brieuc

02 96 68 96 88 - Jean-Francois. Berepion@equipement.gouv.fr

Direction Départementale de l'Équipement du Finistère

2, bd du Finistère - 29325 Quimper

Philippe Landais - 02 98 76 52 07 philippe.landais@equipement.gouv.fr

Brigitte Le Daeron - 02 98 76 52 36

Brigitte.Le-daeron@equipement.gouv.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Olivier Quemener - 3, avenue de la Préfecture

35026 Rennes Cedex 9 - 02 99 02 11 52

olivier.quemener@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan

Jean-Paul Bedin - 8, rue du commerce - 56000 Vannes

02 97 68 13 05 - jean-paul.bedin@equipement.gouv.fr

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

But du dispositif : promouvoir des actions de sécurité routière de grande envergure sur le département

Contact : le coordinateur Sécurité Routière de la Préfecture (voir coordonnées ci-dessus)

SCIENCES ET TECHNIQUES - RECHERCHE

AIDE AUX JEUNES POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (OSEO INNOVATION)

But du dispositif : soutenir un projet portant sur la mise au point d'un produit, d'un procédé ou d'un service d'innovation technologique. Ce projet doit s'orienter vers la création d'activité ou présenter un partenariat avec une entreprise, un laboratoire ou une association ayant des compétences complémentaires (de type commercial, juridique, financier, technologique, organisationnel). Priorité aux projets à dimension européenne.

Conditions d'attribution : - Age : 15 / 25 ans présentant un projet dans le cadre de leurs établissements de formation (privés ou publics) ou dans le cadre d'associations statutairement constituées.

Aide financière : 6000 €

Dépôt des dossiers : 1 jury par mois

Contact : Direction Régionale OSEO INNOVATION

Françoise Tissot - 6, place de Bretagne – CS 34406 - 35044 Rennes Cedex - 02 99 29 65 70 - francoise.tissot@oseo.fr - www.oseo.fr

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

COTES D'ARMOR - POLE JEUNESSE A L'INTERNATIONAL

(Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : aider à la réalisation de projets humanitaires et culturels

Aide financière : le montant varie en fonction de la destination et de la durée du voyage : - Aide à la mobilité : Europe (100 € par projet), Monde (150 € par projet).

- Séjour de plus de six mois : jusqu'à 1000 €.

- Soutien au regard des projets dans le cadre d'un Service Volontaire Européen

Contact : Conseil Général des Côtes d'Armor

Service Education, Jeunesse et Formation - Unité Jeunesse

9, rue du Parc - BP 2371 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 62 62 22 - mordelletgeorge@cg22.fr - www.cotesdarmor.fr

FINISTÈRE - AIDE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (Conseil Général du Finistère)

But du dispositif : aider au développement d'actions de solidarité internationale (humanitaire, aide au développement) dans un cadre associatif ou dans le cadre d'un établissement d'enseignement.

Conditions d'attribution : - Age : 16-30 ans (à la date de fin de l'action)

- Domicile : foyer fiscal situé dans le Finistère

- Durée : le séjour doit durer au moins deux semaines (individuel ou collectif)

Aide financière : 40 € par semaine, plafonnée à 480 € versée directement au jeune ou, avec son accord, à la structure de soutien. Dans le cas d'un séjour collectif, l'aide est versée à la structure.

Contact : Conseil Général du Finistère

Direction du Développement Economique et International
32, boulevard Duplex - 29 196 Quimper cedex
02 98 76 20 20 (Annie Siquin, poste 3346)
horizons@cg29.fr - www.cg29.fr

ILLE-ET-VILAINE - BOURSE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
(Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : soutenir des actions, individuelles ou collectives, de solidarité internationale (humanitaire, santé, éducation, agriculture...) à l'étranger (les DOM-TOM et les pays de l'Union Européenne sont exclus)

Conditions d'attribution :

- Age : 8 / 30 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine

Durée : 2 semaines minimum

Aide financière : 150 € par personne plafonnée à 2000 € pour un projet collectif

Dépôt des dossiers : commission trimestrielle sur examen du dossier de candidature

Contact : Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne
15, rue Martenot - 35000 Rennes - 02 99 78 35 36
www.international-jtm.com - jtm.info@internationaljtm.com

MORBIHAN - BOURSE AUX JEUNES MORBIHANNAIS POUR LEURS ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
(Conseil Général du Morbihan)

But du dispositif : accompagner financièrement les jeunes pour la réalisation d'une action de solidarité internationale en partenariat avec une association, un établissement d'enseignement ou de tout autre organisme.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 / 25 ans
- Domicile : foyer fiscal des parents ou du jeune s'il est fiscalement indépendant dans le Morbihan
- Durée : deux semaines minimum
- Faire un compte-rendu de l'action (dans les 6 mois après le retour du jeune)

Durée : 2 semaines minimum

Aide financière : 60 € par jeune et par semaine avec un plafond de 780 €

Contact : M. Le Président du Conseil Général du Morbihan

Service Europe et International - Hôtel du département
2, rue de Saint-Tropez - BP 400
56009 Vannes Cedex - 02 97 54 83 64
emilie.taloudec@cg56.fr - www.morbihan.fr
rubrique : conseil général, actions et projets / éducation

VACANCES

ILLE-ET-VILAINE - OPERATION SACS A DOS

But du dispositif : permettre à des jeunes de partir en vacances en autonomie.

Conditions d'attribution :

- Age : de 16 à 22 ans
- habiter en Ille-et-Vilaine

Aide financière et matérielle : un sac à dos, un sac de couchage, un appareil photo, une pellicule, des chèques vacances, des chèques déjeuners...

Dépôt des dossiers : 3 commissions par an (mi-juin, début juillet et début août)

Contacts : S'adresser au PIJ, à la structure jeunesse, au centre social, au FJT, ou à l'espace jeunes le plus proche de son domicile.

Pour tout renseignement :

CAF Ille-et-Vilaine - Service Parentalité – Enfance - Jeunesse - Cours des Alliés - 35000 Rennes 0 820 25 35 10 - www.35.caf.fr

VOYAGE / AVENTURE

BOURSE ZELLIDJA

But du dispositif : favoriser un voyage à thème (libre) pour découvrir la France ou le monde et vivre une aventure, compléter ses connaissances

Conditions d'attribution : - Age : 16-20 ans effectuant un voyage en solitaire d'un mois minimum et réalisant une étude portant sur le pays et sur un thème choisi

Aide financière : de 600 à 1 000 € pour le 1^{er} voyage et de 900 à 1 300 € pour un second voyage l'année suivante

Dépôt des dossiers : 15 janvier et 15 mars

Contacts : Délégation Bretagne des Bourses Zellidja

Délégué Régional – Mr. Jean-François Walter

1 Allée Eugène Delacroix - 35830 Betton - 02 99 55 01 18

josette.walter@wanadoo.fr - www.zellidja.com

LES CONCOURS

Vous trouverez ci-dessous les concours reconduits chaque année. Pour les concours ponctuels, informez-vous auprès du réseau Information Jeunesse (voir p.48).

CONCOURS "UNE ENTREPRISE DANS VOTRE LYCÉE" (Conseil Régional de Bretagne et Rectorat d'Académie)

But du dispositif : concevoir, produire et commercialiser un bien ou un service original et innovant et développer l'esprit d'entreprendre en imaginant son entreprise au sein du lycée. Il s'agit de développer chez des lycéens et des étudiants des comportements qui facilitent leur approche, leur compréhension du monde de l'entreprise et leur intégration dans ce milieu, afin qu'ils puissent acquérir une vision concrète de l'entreprise, entrer en relation avec le tissu économique, développer en eux des compétences pluridisciplinaires, initier des comportements visant à l'autonomie.

Condition d'attribution :

- Domicile : lycées publics et privés, établissements agricoles et maritimes

Aide financière : 460 € (capital de départ) pour mener à bien le projet

Autre type d'aide : accompagnement individualisé par le Rectorat et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Prix : pour les 3 premiers projets sélectionnés

Dépôt des dossiers : octobre

Contact : le chef d'établissement de votre lycée ou

La Cellule Académique des Relations avec les entreprises :

02 23 21 74 52 - anne.leroy@ac-rennes.fr

www.ac-rennes.fr (rubrique « Ecole et entreprise » puis « L'esprit d'entreprendre »)

CONCOURS PHOTO (CROUS Bretagne)

Présentation : le CROUS de Rennes participe au « Prix National Universitaire de la Photographie » dont le thème varie selon les années.

Thème 2008 : « Rouge »

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français

Date de clôture : 15 mai 2008

Sélection : les meilleures photos primées au niveau régional concourent pour l'attribution des prix nationaux

Prix : de 500 à 2000 €

Contacts : voir contacts p.45

CONCOURS DE NOUVELLES (CROUS Bretagne)

Présentation : le CROUS participe au « Grand Prix Universitaire de la Nouvelle ». Il faut proposer une nouvelle de 2 500 mots maximum sur un thème imposé.

Thème 2008 : « Rouge »

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français

Date de clôture : 15 mars 2008

Sélection : les deux meilleures nouvelles sélectionnées au niveau régional concourent ensuite à une sélection nationale

Prix : de 600 à 1600 €. Les meilleures nouvelles sont par la suite éditées et diffusées.

Contacts : voir contacts p.45

CONCOURS INTERNATIONAL DU FILM COURT (CROUS Bretagne)

Présentation : réaliser une œuvre originale sur support vidéo, en langue française, sous-titrée ou sans dialogue, d'une durée de 5 minutes maximum.

Thème 2008 : « Rouge »

Conditions d'inscription :

Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français

Date de clôture : 15 mai 2008

Sélection : trois prix nationaux

Prix : de 600 à 1 600 €

Contacts : voir contacts ci-dessous

GRAND PRIX DE BANDE DESSINÉE (CROUS Bretagne)

Présentation : présenter une planche de 21 sur 29,7 cm maximum, avec ou sans légende, sur le support de son choix.

Thème 2008 : « Rouge »

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français

Date de clôture : 15 mai 2008

Sélection : la ou les meilleures planches régionales concourent au niveau national

Prix national : de 500 à 1200 €

Contacts pour les concours organisés par le CROUS Bretagne :

www.crous-rennes.fr

- **CROUS de Rennes Bretagne**

7, place Hoche - CS 26428 - 35064 Rennes Cedex

02 99 84 31 31 - (Mme Catherine Joly et Mme Bourgain / Service Culturel)

- **C.L.O.U.S. de Brest**

2, avenue Victor le Gorgeu - BP 88710

29287 Brest Cedex - 02 98 03 38 78

- **Antenne de Lannion**

Rue Edouard Branly - BP 80242 - 22302 Lannion Cedex

02 96 48 43 31

- **Antenne de Saint-Brieuc**

1, bd Waldeck-Rousseau - 22000 Saint-Brieuc

02 96 52 12 78

- **Antenne de Quimper**

4, rue de l'Université - BP 1722 - 29107 Quimper Cedex

02 98 90 61 18

- **Antenne de Saint-Malo**

Restaurant universitaire

3 bis, rue Henri Lemarié - 35400 Saint-Malo

02 23 18 11 40

- **Antenne de Lorient**

Restaurant universitaire

37, rue de Lanveur - 56100 Lorient

02 97 87 17 57

- **Antenne de Vannes**

Restaurant universitaire Kercado

78, rue des Vénètes - 56000 Vannes

02 97 46 19 69

MENER A BIEN SON PROJET

Vous avez bouclé votre budget, reste à réaliser votre projet. Pour cela, organisez-vous :

- **Gérez votre temps** : il peut-être utile d'établir un calendrier de travail afin de ne pas se laissez déborder par le temps ! Si vous êtes en équipe, répartissez-vous les tâches en fonction de vos compétences.
- **Faites connaître votre projet** :
 - vous pouvez, en fonction de votre projet mettre en place une inauguration, une exposition, un site web, enregistrer une vidéo, un CD...
 - contacter les médias (radios locales et des campus, télévisions locales, presse écrite, journaux de quartiers, fanzines...) en envoyant un communiqué de presse de quelques lignes qui présente votre projet avec votre contact.
 - Utiliser l'annuaire de la Presse en Bretagne (Club de la presse, 9, rue Martenot, 35000 Rennes, 02 99 38 60 70 - 25 € + 2,50 € de port) ou consulter les pages jaunes.

TOUT EST FINI ! C'EST LE MOMENT DE FAIRE UN BILAN !

Que vous ayez réussi ou échoué, il est important d'évaluer votre démarche de projet :

- qu'est-ce qui a fonctionné ?
- qu'est-ce qui n'a pas marché ?

C'est utile pour un futur projet et cela vous permettra de rebondir en cas d'échec.

- Envoyez un dossier bilan aux partenaires que vous avez sollicités, sans oublier ceux qui ne vous ont pas financé, car le résultat peut les convaincre de participer la prochaine fois.
- Partagez votre expérience : à votre tour d'aiguiller d'autres jeunes qui rêvent de suivre vos traces (voir p.3). D'ailleurs, l'engagement à participer à des salons "Initiatives Jeunes" peut être une condition à l'obtention d'une bourse.

ADRESSES UTILES

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE

Sur l'ensemble du département, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux d'information et de documentation gratuits, anonymes et ouverts à tous. Ils disposent, notamment, d'une documentation spécialisée sur l'aide aux projets dont le Kit «Jeunes - Initiatives» (conseils méthodologiques sur le montage de projet, carnet d'adresses des partenaires, classement par thèmes des principaux dispositifs de financement nationaux, informations sur la création d'association et d'activité économique). Par ailleurs, les professionnels de ces différentes structures vous apportent conseils et appui méthodologique dans votre démarche de projet et vous guident vers les ressources locales (aides, financeurs, centres d'information...)

Trouvez la structure Information Jeunesse Centre, Bureaux (BIJ), et Points (PIJ) le plus proche de chez vous sur :

www.ij-bretagne.com



CENTRE & POINTS (PIJ) INFORMATION JEUNESSE EN BRETAGNE

CÔTES D'ARMOR

BELLE ISLE EN TERRE

02 96 43 31 03
pij@cc-belle-isle-en-terre.fr
BROONS

02 96 84 73 36
gil.oiscl@orange.fr

CHATELAUDREN

02 96 79 77 89
sportsloisirsetculture@wanadoo.fr
GUINGAMP

02 96 40 17 30
ml-guingamp-pij@wanadoo.fr

LAMBALLE

02 96 50 87 90
pij@lamballe-communauté.com

LANGUEUX

en restructuration

LANNION

02 96 46 40 09
m-l-lannion@wanadoo.fr

LANNION

02 96 46 76 86
pij.lannion@laposte.net

LANVOLLON

02 96 70 17 04
anne.lemogne@cc-lanvillon-plouha.fr

LOUDEAC

02 96 28 99 18
pij-loudeac@wanadoo.fr

PERROS GUIREC

02 96 49 81 00
pij@mairie-perros-guirec.fr

PLERIN

02 96 74 68 51
ivanne.joncour@cafstbrieuc.cnafmail.fr

PLESTIN-LES-GREVES

02 96 54 11 10
pij@plestinlesgreves.com

PLOEUC SUR LIE

02 96 64 29 10
pij.cap4@yahoo.fr

PLOUARET

02 96 38 33 39
pij@cdcbegarchra.com

PLOUFRAGAN

02 96 76 05 01
enfance.jeunesse@ploufragan.fr

SAINT-BRIEUC

02 96 68 15 68
bij.ml.sfbrieuc@fr.oleane.com

TREGUEUX

02 96 71 36 12
pij@ville-tregueux.fr

TREGUIER

02 96 92 97 60
pij.maisondesassos@orange.fr

FINISTÈRE

BREST

02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org

BRIEC DE L'ODET

02 98 57 71 44
pij.capglazik@glazik.com

CARHAIX

02 98 93 32 30
point-info-jeunesse@wanadoo.fr

CHATEAULIN

02 98 86 13 11
christian@polysonnance.net

CONCARNEAU

02 98 60 40 00
pij@concarneau.fr

DOUARNENEZ

02 98 92 47 00
pij@mairie-douarnenez.fr

LANDERNEAU

02 98 21 53 94
mpt@landerneau.org

LE GUILVINEC

02 98 58 96 31
pij.clc@orange.fr

LE RELECQ KERHUON

02 98 28 01 92
pij.kerhuon@wanadoo.fr

MORLAIX

02 98 88 09 94
pijmjcmorlaix@yahoo.fr

PONT-L'ABBE

02 98 66 08 09
pij@ville-pontlabbe.fr

QUIMPERLE

02 98 96 36 86
pij.quimperle@cocopaq.com

SCAER

02 98 57 65 22

ILLE-ET-VILAINE

ANTRAIN

02 99 98 44 70
canton.antrain@wanadoo.fr

ARGENTRE DU PLESSIS

02 99 96 54 01
pae.pij.argentreduplessis@wanadoo.fr

BAIN DE BRETAGNE

02 99 44 82 01
pij@moyennevilaine-semnon.fr

BRUZ

02 99 05 30 63
caroles.divers@ville-bruz.fr

CHARTRES DE BRETAGNE

02 99 41 32 04
pij.chartres@voila.fr

CHATEAUBOURG

02 99 00 91 15
pae.chateaubourg@wanadoo.fr

DINARD

02 99 46 71 94
maison.bleue@ville-dinard.fr

FOUGERES

02 99 99 63 73

pijfougeres@yahoo.fr

GUICHEN

02 99 57 30 53

pijacsor@gmail.com

LA GUERCHE DE BRETAGNE

02 99 96 01 02

pij@cc-paysguerchais.fr

LOUVIGNE DU DESERT

02 99 98 14 37

maison-du-canton.louvigne@wanadoo.fr

MAURE DE BRETAGNE

02 96 92 46 95

PLELAN LE GRAND

02 99 06 80 47

pij.plelan@laposte.net

REDON

02 99 72 14 39

pij-redon@mapar.fr

RENNES

02 99 31 47 48

crij@crij-bretagne.com

VERN SUR SEICHE

02 99 62 83 27

infosjeunes@centredesmarais.asso.fr

VITRE

02 99 75 89 25

pijvitre@club-internet.fr

Projets en cours : SAINT JACQUES DE

LA LANDE et PIPRIAC

MORBIHAN**AURAY**

02 97 24 25 00

pij@ville-auray.fr

BRECH

02 97 57 52 96

pijbrech@wanadoo.fr

CARENTOIR

02 99 93 74 74

pijcarentoir@wanadoo.fr

GOURIN

02 97 23 36 93

pijroimorvan@wanadoo.fr

GRAND CHAMP

02 97 61 40 16

pij-grandchamp@wanadoo.fr

GUER

02 97 22 18 52

audemoreau@cc-paysdeguer.fr

GUIDEL

02 97 65 34 05

pij.guidel@wanadoo.fr

HENNEBONT

02 97 36 29 10

pij.hennebont@wanadoo.fr

LANESTER

02 97 76 30 29

pij@ville-lanester.fr

LANGUIDIC

02 97 65 80 31

pij.languidic@free.fr

LE PALAIS

02 97 31 59 60

la-brise@wanadoo.fr

et katellaudrain@free.fr

LORIENT

02 97 84 84 57

bij.lorient@wanadoo.fr

MAURON

02 97 22 73 01

en restructuration

MUZILLAC

02 97 41 68 75

b.helard@pays-muzillac.fr

NIVILLAC

02 99 90 62 75

pij-nivillac@wanadoo.fr

PLOEMEUR

02 97 86 41 03

pij.ploemeur@fr.oleane.com

PLOUAY

02 97 33 32 53

espace-jeunes-plouay@wanadoo.fr

PONT-SCORFF

02 97 32 49 37

lesquat-pontscorff@orange.fr

QUIBERON

02 97 30 38 88

rijquib@wanadoo.fr

VANNES

02 97 01 61 00

bij@mairie-vannes.fr

Il existe un PIJ en milieu carcéral à Ploemeur

Si vous n'avez pas trouvé dans ce guide l'aide correspondant à votre projet, rendez-vous dans le Réseau Information Jeunesse pour consulter les **fiches** :

- **n° 5.18** : Actuel CIDJ «**Prix et bourses**» et Actuel Bretagne «**Aides financières : adresses utiles en Bretagne**»
- **n° 1.612** Actuel CIDJ «**Les bourses de l'enseignement supérieur**» et Actuel Bretagne «**Bourses d'enseignement supérieur : adresses utiles en Bretagne**»
- **n° 8.22** : Actuel CIDJ «**Partir en stage à l'étranger**» et Actuel Bretagne «**Partir en stage à l'étranger : adresses utiles en Bretagne**»
- **n° 8.52** : Actuel CIDJ «**Etudier dans l'Union européenne**» et Actuel Bretagne «**Etudier à l'étranger : adresses utiles en Bretagne**»

le **guide «En Route pour le Monde !»** édité par le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne et consultable dans le réseau IJ qui recense les dispositifs et les démarches relatives aux projets de mobilité à l'étranger pour les jeunes bretons.

Vous disposez maintenant des éléments d'information de base pour concrétiser votre rêve, il participera à votre épanouissement personnel et constituera une expérience pour votre avenir professionnel.

TOUT EST POSSIBLE, LANCEZ-VOUS !

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE

4 bis, cours des Alliés - 35043 Rennes Cedex
02 99 31 47 48
www.crij-bretagne.com

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE :
CRIJ Bretagne



AVEC LE SOUTIEN DE :



Directrice de publication : Soazig RENAULT
Responsable édition et rédaction : Valérie MOREL
Conception graphique : Studio Quinze-Mille
Impression : Média-Graphic

Supplément au n° 197 d'Actuel Bretagne octobre 2007
Diffusion gratuite.
Dépot légal – ISSN 1242-2606



(intérieur papier recyclé)